

***Unité, universalité et efficacité.***  
**Le projet de réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi abordé à  
Propaganda Fide le 12 janvier 1920**

Mario L. Grignani\*

Dans la perspective de l'histoire des missions catholiques, en cette année 2022 nous commémorons plus d'un centenaire d'institutions vouées à l'œuvre d'évangélisation: la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples ou *de Propaganda Fide* (CEP-PF), érigée à Rome par le Pape Grégoire XV<sup>1</sup> en 1622<sup>2</sup>, qui fête le IV<sup>ème</sup> centenaire de sa fondation, ainsi que l'*Œuvre de la Propagation de la foi*, tributaire de l'œuvre et de la spiritualité de Pauline Jaricot<sup>3</sup>, qui commémore le deux centième anniversaire de sa fondation officielle à Lyon en 1822. En 1843, celle-ci est rejointe par l'*Œuvre de la Sainte Enfance* fondée par Charles Auguste de Forbin-Janson<sup>4</sup>, puis en 1889 par l'*Association de Saint Pierre Apôtre* créée par Jeanne et Stéphanie Bigard<sup>5</sup> et, enfin, en 1916 par l'*Union Missionnaire du Clergé* créée par le Père Paolo Manna<sup>6</sup>. Cent ans après le début de ces expressions significatives d'un mouvement missionnaire renaissant, le titre de *Pontificale* sera

---

\* Professeur en Histoire de l'Église Missionnaire, Faculté de Missiologie, Université Pontificale Urbainienne

<sup>1</sup> Grégoire XV Alessandro Ludovisi, 1554-1623. Cf. KOLLER, Alexander, *Gregorio XV*, in *Enciclopedia dei Papi*, III, Istituto della Enciclopedia Italiana, Rome 2000, pp. 292-297.

<sup>2</sup> Sur le site <https://www.vatican.va/content/romancuria/fr/congregazioni/congregazione-per-levangelizzazione-dei-popoli/profilo.html> au n. 1 nous lisons que « Grâce à la Bulle *Inscrutabili Divinae*, (22 juin 1622) promulguée par le Pape Grégoire XV, commença la période constitutionnelle de la Congrégation, avec le nom *de Propaganda Fide* [...]. Le rôle spécifique de la Congrégation est, depuis toujours, la propagation de la Foi dans le monde, avec la compétence particulière de coordonner toutes les forces missionnaires, donner des directives pour les missions, promouvoir la formation du clergé et de la hiérarchie locale, encourager la fondation de nouveaux Instituts missionnaires et enfin pourvoir à l'aide matérielle pour les activités missionnaires. Ainsi, la nouvelle Congrégation devint l'instrument ordinaire et exclusif du Saint Père et du Saint Siège, pour exercer leur juridiction sur toutes les missions et sur la coopération missionnaire ». Sur l'histoire de la Congrégation, entre autres, METZLER, Josef (ed.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide memoria rerum : 350 anni a servizio delle Missioni: 1622-1972*, III/2 (1815-1972), Herder, Rom-Freiburg-Wien 1976, respectivement aux pp. 655, 662-664 et 804-805. Sur la Congrégation comme institution de la Curie romaine : DEL RE, Niccolò, *La Curia romana. Lineamenti storico-giuridici*, LEV, Città del Vaticano 1998 (éd. IV), pp. 146-160.

<sup>3</sup> Pauline Jaricot, 1799-1862. Cf. MASSON, Catherine, *Pauline Jaricot, 1799-1862 Biographie*, Editions du Cerf, Paris 2019 ; GIACOVELLI, Cecilia, *La donna delle due lampade. Biografia di Paolina Maria Jaricot*, Oeuvre Pontificale pour la Propagation de la Foi, Rome 1999 ; <https://www.ppoomm.va/fr/chisiamo/le-4-opere-missionarie/popf/fondatrice-pontificia-opera-propagazione-fede.html>; Pauline Jaricot sera béatifiée à Lyon le 22 mai 2022.

<sup>4</sup> Charles Auguste de Forbin-Janson, 1785-1844. Cf. LESOURD, Paul, *Monseigneur de Forbin-Janson, 1785-1844 : évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine, fondateur de l'Œuvre de la Sainte Enfance : un grand cœur missionnaire*, Flammarion, Paris 1944.

<sup>5</sup> Jeanne Bigard, 1859-1934. Cf. LESOURD, Paul, *Jeanne Bigard fondatrice de la Pontificia Opera di S. Pietro Apostolo per il clero indigeno delle missioni*, Pontificie Opere Missionarie, Roma 1979 [orig. *L'Holocauste de Jeanne Bigard, 1859-1934, fondatrice de l'œuvre pontificale de Saint-Pierre Apôtre*, Plon, Paris 1938]. Sa mère Stéphanie collaborera à la naissance de l'œuvre. MERLAUD, André, *Deux femmes à la pointe de la mission : Stéphanie et Jeanne Bigard*, Éditions S.O.S., Paris 1980.

<sup>6</sup> Paolo Manna, 1872-1952. Cf. GHEDDO, Piero, *Paolo Manna (1872-1952). Fondatore della Pontificia Unione Missionaria*, EMI, Bologne 2001.

attribué aux trois premières Œuvres par le Pape Pie XI<sup>7</sup> en 1922<sup>8</sup> et à la quatrième par le Pape Pie XII<sup>9</sup> en 1956<sup>10</sup>.

Consacrées à l'animation et à la coopération missionnaires, depuis lors ces œuvres sont connues sous le nom d'Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM)<sup>11</sup>; voilà pourquoi l'année 2022 est également un anniversaire important pour elles.

Cette contribution souhaite se pencher sur un moment particulier de la vie et du développement de la première des quatre OPM : son but étant de revenir sur la situation

---

<sup>7</sup> Pie XI Ambrogio Damiano Achille Ratti, 1857-1939. Cf. MARGIOTTA BROGLIO, Francesco, *Pio XI, Enciclopedia dei Papi*, III, Istituto della Enciclopedia Italiana, Rome 2000, pp. 617-632.

<sup>8</sup> PIE XI, Motu proprio *Romanorum Pontificum "De Opere a Propagatione Fidei amplificando"* (3 mai 1922), in AAS XIV (1922), pp. 321-330 ; également in : *Sylloge praecipuorum documentorum recentium summorum pontificum et S. Congregationis de Propaganda Fide necnon aliarum SS. Congregationum romanarum*, Typis Polyglottis Vaticanis, Civitas Vaticana 1939, pp. 672-682 ; PONTIFICIA OPERA DELLA PROPAGAZIONE DELLA FEDE, *La propagazione della fede nel mondo*, Num. 1, Anno 1, Propaganda Fide, Rome 1923, pp. 88-92.

<sup>9</sup> Pie XII Eugenio Maria Giuseppe Giovanni Pacelli, 1876-1958. Cf. TRANIELLO, Francesco, *Pio XII*, in DBI 84 (2005), pp. 58-69 ; ID. *Pio XII*, dans *Enciclopedia dei Papi*, III, pp. 632-644.

<sup>10</sup> Le décret fait suite à l'Audience accordée par le Souverain Pontife le 23 octobre 1956 : *Ex audientia SS.mi 23.X.1956. S.S. Pie XII appellationem tribuit "Pontificiam" Unioni Cleri pro Missionibus*, in LES ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES, *Documents EMI par le Saint-Siège. 1823-1982*, édité par BENEVENUTI, M. s.e. s.l., s.d., pp. 440-441 ; PONTIFICE OPERE MISSIONARIE, DIREZIONE NAZIONALE, *Le Pontificie Opere Missionarie in alcune interventi e documenti della Santa Sede*, édité par CAVALLO, Pasquale, rédaction provisoire, s.l., s.n. [1996 ?], pp. 285-286.

<sup>11</sup> À la fin du mois de novembre 1919, le Pape Benoît XV a souligné son importance dans sa lettre apostolique *Maximum illud* aux Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique sur l'activité des missionnaires dans le monde, 30 novembre 1919, dans *Acta Apostolicae Sedis* 11 (1919), pp. 440-455 ; [https://www.vatican.va/content/benedict-xv/fr/apost\\_letters/documents/hf\\_ben-xv\\_apl\\_19191130\\_maximum-illud.html](https://www.vatican.va/content/benedict-xv/fr/apost_letters/documents/hf_ben-xv_apl_19191130_maximum-illud.html). Sur la Coopération Missionnaire et les Associations selon les données actualisées en 1925 et 1934 respectivement : ARENS, Bernard, *Manuel des missions catholiques*, Museum Lessianum, Louvain-Paris-Bruxelles 1925, pp. 278-294 *Les Associations en faveur des Missions* et pp. 295-351 *le Tableaux des Associations en faveur des Missions* ; SACRA CONGREGAZIONE DI PROPAGANDA FIDE, *Guida delle missioni cattoliche*, Unione Missionaria del Clero in Italia, Roma 1934, pp. 497-514 *Cooperazione Missionaria - Parte generale*. Sur les PP.OO.MM aujourd'hui, voir <https://www.ppoomm.va/fr/celebriamo-il-2022.html> et <https://www.ppoomm.va/fr/documentazioni.html>. Les objectifs sont exprimés dans CONGREGATIO PRO GENTIUM EVANGELIZATIONE, *Guida delle Missioni Cattoliche*, Tipografia Vaticana, Rome 2015, p. 16 où l'on peut lire, entre autres : " FINALITÉ: Nées dans les Eglises de vieille chrétienté pour soutenir l'œuvre des missionnaires dans les pays non chrétiens, les OPM sont devenues une institution de l'Eglise universelle et de toutes les Eglises particulières. Il faut donner aux OPM, conformément au Concile, le rôle central dans la coopération missionnaire. Les OPM forment une unique institution avec 4 branches distinctes. Ces branches poursuivent un seul objectif, primordial et principal : la promotion de l'esprit missionnaire et universel dans l'Eglise, Peuple de Dieu [...]". Sur le même sujet mais avec des approches et des intérêts historiographiques différents et complémentaires : ZAMPETTI, Giovanni, *Le Pontificie Opere Missionarie*, in METZLER, Josef (ed.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide memoria rerum : 350 anni a servizio delle Missioni : 1622-1972*, III/2 (1815-1972), Herder, Rom-Freiburg-Wien 1976, pp. 413-449 ; ILUNGA MUYA, Juvénal, (ed.), *Le Pontificie Opere Missionarie. Statuti, Storia e Teologia*, in *Euntes Docete. Commentaria Urbaniana N.S., 1*, UUP, Cité du Vatican 2006 ; TREVISIOL, Alberto, *Profilo storico delle Pontificie Opere Missionarie. Dalle differenti origini all'unione, al cammino in comunione*, in MOSCA, Vincenzo (ed.), *Le Pontificie opere missionarie. Storia - Legislazione - Prassi*, Urbaniana University Press, Cité du Vatican 2012, pp. 15-36 ; MAGLIE, Rocco, *Spiritualità missionaria delle Pontificie Opere Missionarie*, Estratto della Tesi di Dottorato nella Facoltà di Missiologia, Pontificia Università Urbaniana, Rome 2012 ; DAL TOSO, Giovanni P., *Le Pontificie Opere Missionarie alla luce di Benedetto XV e Francesco a "riqualificare evangelicamente" l'attività missionaria ad gentes*, in MERONI, Fabrizio - SILEO, Leonardo (edd.), *Dalla Maximum Illud alla Evangelii Gaudium. Sull'urgenza della trasformazione missionaria della Chiesa*, Urbaniana University Press, Cité du Vatican 2021, pp. 49-62.

de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* (OPF) à la lumière du projet de sa réorganisation élaboré à la Propagande par le Préfet card. Willem Marinus Van Rossum<sup>12</sup> dans les dernières années du pontificat de Benoît XV<sup>13</sup>, c'est-à-dire un siècle après la fondation de l'œuvre entamée par Pauline Jaricot. Le projet en question est contenu dans le Rapport inclus dans le Dossier confié au card. Rafael Merry del Val<sup>14</sup> et il fera l'objet d'une évaluation et d'une délibération lors de l'Assemblée Plénière des cardinaux de Propaganda Fide du 12 janvier 1920.

De nombreux approfondissements avaient été précédemment consacrées à ce sujet, comme ceux d'Emma Tedde et Stefano Trinchese en 1999<sup>15</sup> et la thèse de doctorat de

---

<sup>12</sup> Willem Marinus van Rossum C.S.S.R., 1854-1932. Cardinal Préfet de la Congrégation de la Propagation de la Foi du 12 mars 1918 au 30 août 1932, il collaborait avec Propaganda Fide depuis sa nomination en tant que membre de celle-ci pour les rites latin et oriental le 19 janvier 1912. Voir *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, IX (1903-1922), Typis Librariae « Il Messaggero di S. Antonio », Patavii 2002, pp. 12 et 22 ; PRUDHOMME, Claude, *Le Cardinal van Rossum et la politique missionnaire du Saint-Siège sous Benoît XV et Pie XI (1918-1932)*, in POELS, Vefie et alii (eds.), *Life with a mission : cardinal Willem Marinus van Rossum C.Ss.R. (1854-1932)*, Redactie Trajecta, Leuven 2011, pp. 124-141 ; POELS, Vefie, *De rode paus. Biografie van de Nederlandse curiekardinaal Willem van Rossum C.Ss.R. (1854-1932)*, Valkhof Pers, Nijmegen 2021. “Van Rossum Willem Marinus. Né à Zwolle (Pays-Bas) en 1854, il est entré chez les Rédemptoristes à l'âge de dix-neuf ans et a été ordonné prêtre en 1879. Professeur de dogmatique dans divers scolasticats de sa propre congrégation religieuse, il est appelé à Rome en 1894 comme consultant de la Curie générale. Nommé consultant du Saint-Office en 1896, il occupe divers postes à la Curie et, en 1911, Pie X le crée cardinal. En 1918, il est choisi par Benoît XV comme Préfet de la Congrégation de la Propagation de la Foi et, la même année, il est nommé et ordonné évêque avec le titre archiépiscopal de Césarée en Mauritanie. Il occupe la préfecture de la Propagande jusqu'à sa mort à Maastricht le 30 août 1932”. cf PAGANO, Sergio et alii (edd.), *I 'Fogli Udienza' del Cardinale Eugenio Pacelli Segretario di Stato*, I (1930), Archivio Segreto Vaticano, Città del Vaticano 2010, p. 500.

<sup>13</sup> Giacomo Giambattista Della Chiesa, 1854-1922. Pontife dans les années 1914-1922 portant le nom de Benoît XV. Cf. *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, IX, pp. 14-16 ; DE ROSA, Gabriele, *Benedetto XV*, in *Enciclopedia dei Papi*, III, Istituto della Enciclopedia Italiana Roma 2000, pp. 608-617. Concernant la papauté, voir aussi : SCOTTÀ, Antonio, *Papa Benedetto XV. La Chiesa, la grande guerra, la pace (1914-1922)*, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome 2009 ; MELLONI, Alberto (dir.), *Benedetto XV. Papa Giacomo Della Chiesa nel mondo dell' "inutile strage"*, édité par Giovanni CAVAGNINI - Giulia GROSSI, 2 volumes, Il Mulino, Bologna 2017.

<sup>14</sup> Rafael Merry del Val y Zulueta, 1865-1930. Cf. *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, IX, p. 8. “Merry del Val Rafael. Né à Londres en 1865, fils du ministre d'Espagne auprès du Saint-Siège, il fait ses premières études en Angleterre ; ayant manifesté un penchant pour la vie sacerdotale, il est envoyé à Rome pour une formation théologique. En 1885, il entre à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques et est ordonné prêtre en 1888. En 1897, bien que n'ayant pas encore été ordonné évêque, il est envoyé comme délégué apostolique au Canada ; en 1900, il reçoit la nomination épiscopale et est consacré au titre archiépiscopal de Nicée. En 1903, il est nommé secrétaire d'État par le Pape Pie X nouvellement élu et est élevé à la pourpre lors du consistoire de novembre de la même année, travaillant avec le Pape Sarto jusqu'à sa mort en 1914. Il a ensuite occupé les fonctions d'Archiprêtre de la basilique vaticane, de Préfet de la Congrégation de la Fabrique de Saint-Pierre et de Secrétaire de la Congrégation du Saint-Office. Il décède au Vatican en 1930 ” : cf. PAGANO, Sergio et alii (edd.), *I "Fogli Udienza" del Cardinale Eugenio Pacelli Segretario di Stato*, I, (1930), Archivio Segreto Vaticano, Vatican City 2010, p. 456.

<sup>15</sup> Cf. TEDDE, Emma, *Propagazione della fede e riorganizzazione delle missioni (1919-1922)*, in GIOVAGNOLI, Agostino (ed.), *Roma e Pechino. La svolta extraeuropea di Benedetto XV*, Edizioni Studium, Rome 1999, pp. 145-170. S'appuyant sur la documentation conservée aux APF, la contribution publiée par Tedde a encadré historiquement ce projet, conçu et poursuivi par le Préfet de la Propagande card. Van Rossum dans la perspective contemporaine de la centralisation romaine ; TRINCHESE, Stefano, *Il coordinamento romano delle opere missionarie*, dans GIOVAGNOLI, Agostino (ed.), *Roma e Beijing. La svolta extraeuropea di Benedetto XV*, pp. 129-144, a souligné l'effacement de l'empreinte paternaliste donnée aux sièges français par la présence de représentants du monde bourgeois de la haute finance et de l'armée.

Richard Drevet en 2002, avec la publication d'un article la même année<sup>16</sup>. Cette contribution s'inscrit donc dans la continuité de l'historiographie déjà esquissée et s'articule autour des parties suivantes: dans un premier temps, nous indiquerons les références aux archives du Dossier ainsi que la documentation qui y est rapportée ; ensuite, nous présenterons brièvement les débuts de l'OPF et nous mettrons en exergue le soutien apporté par les Papes à la lumière de certains documents pontificaux qui accordaient des grâces spirituelles aux membres, la *Note d'Archive* et les *Brevi notizie sulla Opera Pia* ; enfin, en retraçant le *Rapport* du Dossier par l'exposition des passages saillants, nous tâcherons de cerner le projet de réorganisation de l'OPF élaboré auprès de la Propagande et de présenter les délibérations adoptées par les cardinaux réunis en Assemblée Plénière, puis confirmées par le Pape Pie XI. Enfin, la présentation des deux visions qui ont conduit à la formulation des délibérations anticipera quelques considérations conclusives.

## 1. Dossier sur le *Projet de réorganisation de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi*

Le Dossier est conservé dans le fonds *Acta Sacrae Congregationis de Propaganda Fide*<sup>17</sup> des Archives Historiques de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples ou de *Propaganda Fide* (APF) et le titre de la page de frontispice contient les données essentielles : « Ponzona N. 20/1919, Prot. N. 3268, décembre 1919, Sacra Congregazione de Propaganda Fide, Ponente l'Eminentissimo e Reverendissimo Signor Cardinale Raffaele Merry del Val, "Relazione con Sommario e Nota d'Archivio. Circa un progetto di riorganizzazione della Pia Opera della Propagazione della Fide" »<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> Cf. DREVET, Richard, *Laiques de France et missions catholiques au XIXe siècle : l'Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, thèse de doctorat (Claude Prudhomme dir.), Université Lyon 2, 2002 ; DREVET, Richard, *Le financement des missions catholiques au XIXe siècle, entre autonomie laïque et centralité romaine. L'Œuvre de la Propagation de la Foi (1822-1922)*, dans *Chrétiens et Sociétés XVIe-XXIe siècles* 9 (2002), pp. 79-114, <https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.4004> a parlé de *romanisation*, de *cléricalisation* et de *centralisation* au détriment de l'élément laïc.

<sup>17</sup> On y conserve les dossier concernant les "questions les plus importantes" : PAVENTI, Javier M., *Prassi della S.C. de Propaganda Fide*, dans *Misiones extranjerias* II/5 (1950), p. 1.

<sup>18</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 376r-546v [orig., imprimé] : "Ponzona N. 20/1919, Prot. N. 3268, dicembre 1919, Sacra Congregazione de Propaganda Fide, Ponente l'Eminentissimo e Reverendissimo Signor Cardinale Raffaele Merry del Val, "Relazione con Sommario e Nota d'Archivio. Circa un progetto di riorganizzazione della Pia Opera della Propagazione della Fide"". Au f. 376r [manuscrit] : "Riferito il 12 gennaio 1920". La foliation des parties fondamentales est indiquée ci-dessous :

ff. 376r-410v : *Rapport* avec Sommaire et Note d'Archive ;

ff. 411r-412r : Doutes et réponses [Feuille d'audition, mns. ;]

ff. 413r-435v : *Sommaire* [contenant 12 documents] ;

ff. 436r-449r : *Note d'Archives* [I. Origine et développement de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi ; II. L'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi et les Souverains Pontifes ; III. l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi et la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide. Tentatives répétées d'autonomie par les différents comités nationaux de l'Œuvre] ;

ff. 450r-501r : Documents [contenant 67 documents] ;

ff. 502r-507v : *Regolamento del Consiglio Centrale per l'Italia della Pia Opera Internazionale della Propagazione della Fede in Roma*, Tip. Artigianelli, Rome 1897 [brochure] ;

f. 508r : *Opera Pia della Propagazione della Fede in Roma* [imprimé, feuille d'affiliation, Rome, s.d.] ;

ff. 509r-512v : *Alcune notizie sull'Opera della Propagazione della Fede in Roma* [orig., mns., Rome, 12 novembre 1919, signé par Giuseppe Amici Serra] ;

Les 170 feuilles imprimés au *recto* et au *verso* contiennent un *Rapport*, un *Sommaire* et une *Note d'Archives* de la Congrégation, en plus d'une autre copieuse documentation, dont les *Brevi notizie sulla Opera Pia*.

Dans un souci d'exhaustivité, il est nécessaire d'ajouter aux références concernant le Dossier contenues dans les archives du fonds *Acta*, le matériel présent dans le fonds *Nuova Serie (NS)*, puisque l'ensemble du volume 731 contient la documentation originale, manuscrite et dactylographiée, qui a ensuite été reprise, bien que partiellement, dans le texte du Dossier<sup>19</sup>.

## **2. L'Œuvre de la Propagation de la Foi : premiers pas et soutien des Pontifes selon la Note d'Archives et les Brevi notizie sull'Opera Pia.**

L'Œuvre de la Propagation de la Foi est née de l'union de deux associations lyonnaises vouées au soutien des missions : la première pour l'évangélisation de la Louisiane en Amérique du Nord, fondée par la veuve Petit Meurville sur proposition de Mgr. Louis Du Bourg, missionnaire des Prêtres de Saint-Sulpice et évêque de Louisiane (Saint-Louis de la Nouvelle-Orléans)<sup>20</sup>, de passage à Lyon ; la seconde est fondée par Pauline Jaricot sur proposition de son frère Philéas, étudiant au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris qui, dans l'une de ses lettres, invite sa sœur à fonder à Lyon « une association qui, complétant celle rétablie à Paris, serait non seulement une association de prières, mais aussi d'aumônes en faveur des missions [en Orient] »<sup>21</sup>. L'idée est accueillie favorablement par Pauline et en 1820, l'organisation fait ses premiers pas avec les premières associées parmi les ouvrières de la soie de Lyon. Pauline Jaricot, probablement inspirée par le système de collecte hebdomadaire des Anabaptistes anglais, avait proposé une contribution hebdomadaire d'*un sou*, chiffre à la portée de tout le monde, aussi bien en termes de moyens financiers que de fidélité.

C'est de la fusion décidée lors de la réunion tenue à Lyon le 3 mai 1822 entre « deux institutions aux buts particuliers et limitées à une catégorie spécifique d'individus, [que jaillit] la Pieuse Œuvre de la Propagation de la Foi qui, dès le départ, a un caractère

---

ff. 514r-525 et 539r-540v : *Jahresbericht des Franziskus Xaverius - Missionvereins 1918* [un livret statistique] et quelques lettres ;

ff. 526r-538v : *Brevi notizie sull'Opera Pia della Propagazione della Fede a pro delle Missioni Straniere ne' due Mondi* ossia Compendio dell'opuscolo stampato in Lione l'Anno 1837 indirizzato specialmente ai Fedeli della Chiesa di Roma, coll'aggiunta di analoghe riflessioni e di risposte a varie difficoltà, Presso Giuseppe Gismondi, Tipografo della Propagazione della Fede, Rome 1840 [brochure].

Suivent les ff. 541r-546v [comme supplément au dossier] : *Note destinée à Son Em. le Card. Préf. de la Propagande et à Son Eminence le Cardinal Préfet de la Congrégation pour l'Eglise Orientale au sujet des difficultés actuelles de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, remis à Paris, le 24 Octobre 1919, à Son Eminence le Cardinal Légat par l'Amiral de la Jaille et M. le Curé de Saint-Sulpice au nom des Conseils Centraux de Lyon et de Paris* [novembre 1919] ; au début, au f. 541r, il est indiqué qu'une "nouvelle Note au nom des Conseils Centraux de Lyon et de Paris concernant ce projet [de réorganisation de l'OPF] a été communiquée au Préfet de la Propagande. Nous avons jugé bon de la présenter *pro notitia* de leurs EE.VV., et la voici reproduite intégralement en version imprimée, en complément du dossier précité. Deux inexactitudes factuelles importantes ayant été relevées dans la Note, elles ont été indiquées à leur place et corrigées à l'aide des documents appropriés".

<sup>19</sup> Voir APF, NS, an. 1922, vol. 731.

<sup>20</sup> Louis-Guillaume-Valentin Du Bourg, PSS, 1766-1833. Cf. *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, VIII (1800-1846), Typis Librariae "Il Messaggero di S. Antonio", Patavii 1968, p. 286.

<sup>21</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 437r.

général, international et universel »<sup>22</sup>. Dans les *Brevi notizie sull'Opera Pia*, un recueil sur l'OPF publié à Rome en 1840, il est précisé : « Elle fut fondée à Lyon le 3 mai 1822 sous le nom d'*Œuvre de la Propagation de la Foi* pour venir en aide aux ouvriers évangéliques et aux pauvres néophytes, ainsi qu'aux fidèles exposés aux ravages de la persécution. Il s'agit d'une œuvre de charité véritablement apostolique »<sup>23</sup>.

L'Œuvre englobait ainsi les missions dispersées dans le monde entier, tant en Occident qu'en Orient, comme le stipule le *Règlement*<sup>24</sup> ; elle soutenait les missionnaires et les néophytes, souvent persécutés pour leur foi et son universalité (catholicité) se manifestait également par le fait qu'elle était ouverte à tous les fidèles, hommes et femmes, riches et pauvres, dont la majorité étaient des laïcs.

La nouvelle institution missionnaire héritait de l'association de Pauline Jaricot, la seule des deux à avoir une organisation régulière, des idées simples, claires et réalisables et à faire des progrès :

« l'idée de regrouper les membres en décuries, centuries et chiliarchies, chaque section étant dirigée par une personne chargée de collecter les aumônes de son groupe ;  
l'idée d'une offrande hebdomadaire réduite à la modeste somme de cinq centimes pour chaque membre, afin que même les plus pauvres puissent appartenir sans mal à l'association et bénéficier de ses avantages et de ses mérites spirituels ;  
l'idée de répartir le produit des aumônes collectées entre les missions en fonction de leurs besoins ;  
l'idée d'inviter les membres à aider les missions non seulement par leurs offrandes mais aussi par leurs prières »<sup>25</sup>.

Le soutien aux missionnaires et à l'œuvre d'évangélisation qu'ils accomplissent dans les missions catholiques du monde entier repose donc sur la charité des fidèles vécue sous forme d'aumônes de prière et d'aumônes d'argent, c'est-à-dire d'aumônes *spirituelles* et *corporelles*<sup>26</sup>. La charité spirituelle et matérielle est donc le fondement de la spiritualité missionnaire laïque, aussi simple dans sa mise en œuvre quotidienne, qu'authentiquement catholique dans ses dimensions universelles auxquelles elle éduque ses membres. Les prières qui devaient être récitées quotidiennement le matin et le soir étaient un *Pater* et un *Ave* avec l'ajout de l'invocation *Saint-François-Xavier, priez pour nous*, comme l'établissait le *Règlement* à l'article XIII. Concernant l'aumône faite pour les missions et son fondement religieux et spirituel, il était précisé que « Il ne s'agit pas d'une simple offrande, qui, aux dires du Saint-Esprit, purifie de toute iniquité (Tob. 4:11), mais d'une offrande qualifiée par un complément très noble et profitable, c'est-à-dire destinée à la subsistance des saints [les missionnaires] et à la conversion des infidèles. Oh, le bien que ces modestes subventions vous apporteront, à vous et à vos familles ! Vous dispersez une graine, mais votre récolte se multipliera sans fin. La terre dans laquelle vous semez porte en elle les bénédictions du Ciel »<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 438v.

<sup>23</sup> *Brevi notizie sull'Opera Pia*, p. 3 ; APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 528r.

<sup>24</sup> Cf. APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 438v. Le *Règlement* a été publié dans les *Annales de la Propagation de la Foi* III (1824), p. 31 et suivantes.

<sup>25</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 438v.

<sup>26</sup> Le texte *Brevi notizie sull'Opera Pia* indiquait la *limosina spirituale* et la *limosina corporale* : *Brevi notizie sull'Opera Pia*, p. 22 ; APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 537v.

<sup>27</sup> *Brevi notizie sull'Opera Pia*, pp. 18-19 ; APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 535v-536r.

L'un des principaux moyens de propagande de l'association était les *Annales de la Propagation de la Foi*. Les *Annales* sont nées des lettres et des comptes rendus que les missionnaires écrivaient depuis leurs territoires de mission les plus lointains. En effet, les premiers numéros se présentaient comme la continuation des *Lettres édifiantes et rares* qui étaient publiées depuis des années à Lyon. Au fil du temps, les *Annales* ont été traduites en plusieurs langues : italien, espagnol, anglais, allemand, etc.<sup>28</sup> Il s'agit d'une publication qui, dès le début, a eu une grande importance parce que la communication permettait un partage qui renforçait les liens de foi et de communion entre les fidèles (à Lyon et dans les Missions). De plus, elle constituait une contribution culturelle significative de nature chrétienne et, ce qui n'est pas un aspect secondaire pour l'Église et les missions, contribuait à susciter des vocations missionnaires parmi les lecteurs et parmi ceux qui, encore enfants ou jeunes, lisaient ou écoutaient les témoignages.

Un autre élément fondamental pour le développement de l'Œuvre au cours du siècle de sa fondation a été le soutien apporté par les Pontifes, que ce soit en confirmant l'Œuvre et en signalant ses bienfaits aux évêques de l'Église (par des éloges, des encycliques, etc.), ou en soutenant et en encourageant les membres en leur accordant, par l'intermédiaire de la Sainte Congrégation des Indulgences, des grâces spirituelles telles que l'indulgence partielle ou plénière, qui entraînait la « rémission de la peine temporelle pour les péchés »<sup>29</sup>, un don considéré important par ceux qui se souciaient de leur propre salut spirituel et de celui de leurs proches. Cet aspect lié au salut éternel était fondamental dans la vie des membres et dans le développement de l'Œuvre, une réalité ecclésiale caractérisée par l'élément laïc et définie par l'horizon missionnaire pour le *salus animarum* de ceux qui n'avaient pas encore reçu l'annonce de l'Évangile. Les interventions les plus significatives des Papes<sup>30</sup> en la matière sont énumérées ci-dessous :

Pie VII par rescrit (1823) accorde aux membres de France la possibilité d'obtenir une indulgence plénière lors des deux fêtes de l'Invention de la Sainte Croix (3 mai, jour de la fondation de l'OPF) et de Saint François Xavier (3 décembre, choisi comme Patron de l'OPF).

---

<sup>28</sup> Cf. APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 451v-452v ; *Annales de la Propagation de la Foi* III (1824), pp. 31ff.

<sup>29</sup> MORONI ROMANO, Gaetano, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni*, XXXII, Tipografia Emiliana, Venezia 1845, pp. 267-290. "Detta remissione di pena temporale dovuta per i peccati, già rimessi per quanto riguarda la colpa, con termine proprio è stata chiamata "indulgenza". Essa conviene in parte con gli altri mezzi o vie destinate ad eliminare ciò che rimane del peccato, ma nello stesso tempo si distingue chiaramente da essi. Nell'indulgenza, infatti, la chiesa facendo uso del suo potere di ministra della redenzione di Cristo signore, non soltanto prega, ma con intervento autoritativo dispensa al fedele ben disposto il tesoro delle soddisfazioni di Cristo e dei santi in ordine alla remissione della pena temporale. Il fine che l'autorità ecclesiastica si propone nella elargizione delle indulgenze, è non solo di aiutare i fedeli a scontare le pene del peccato, ma anche di spingere gli stessi a compiere opere di pietà, di penitenza e di carità, specialmente quelle che giovano all'incremento della fede e al bene comune" : PAUL VI, *Indulgentiarum Doctrinam* (1967), n° 8. Voir aussi *Enchiridion indulgentiarum*, LEV, Cité du Vatican 1986. Cf. [https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/apost\\_constitutions/documents/hf\\_p-vi\\_apc\\_01011967\\_indulgentiarum-doctrina.html](https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/apost_constitutions/documents/hf_p-vi_apc_01011967_indulgentiarum-doctrina.html)

<sup>30</sup> En particulier, voir les déjà mentionnées ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES, *Documents EMI par le Saint-Siège. 1823-1982* et PONTIFICIE OPERE MISSIONARIE DIREZIONE NAZIONALE, *Le Pontificie Opere Missionarie in alcuni interventi e documenti della Santa Sede*.

Léon XII, par rescrit (1824), accorde aux membres infirmes la possibilité de bénéficier des indulgences accordées par son prédécesseur sans l'obligation de se rendre dans l'église paroissiale ou à l'oratoire où l'OPF avait été fondée.

Par un rescrit (1829), Pie VIII dispense de l'obligation de visiter l'église paroissiale ou l'oratoire de l'association les membres qui vivent dans des lieux *ubi pia societas non existit*, et leur accorde la possibilité d'obtenir les indulgences susmentionnées en visitant n'importe quelle église.

Grégoire XVI qui, en sa qualité de cardinal Préfet de Propaganda Fide avait déjà soutenu l'OPF, accorde aux membres non français la possibilité d'appartenir canoniquement à l'OPF et étend aux fidèles du monde catholique tout entier les indulgences et les grâces spirituelles accordées à l'Œuvre (1831) ; il prolonge à l'octave des deux fêtes de l'OPF le délai pour obtenir les indulgences qui lui sont rattachées (1835) ; établit que les indulgences obtenues par les membres peuvent également être appliquées aux défunts (1836) ; par l'intermédiaire du Cardinal Vicaire, il invite le clergé et le peuple de Rome à s'inscrire à l'Œuvre et crée un Conseil central de l'OPF pour les diocèses de l'État Pontifical (1838) ; en vertu de la découverte du corps du martyr Saint Spire dans les catacombes de Saint-Calixte, il envoya ses restes dans une urne à Lyon, instituant une fête spéciale au cours de laquelle les membres pouvaient obtenir une indulgence en visitant l'autel du martyr (1839) ; par l'encyclique *Probe Nostis* (1840), il recommande l'OPF à l'ensemble du monde catholique et la désigne comme l'un des principaux instruments de l'apostolat catholique, donnant ainsi une forte impulsion au développement de l'Œuvre de Pauline Jaricot.

Pie IX, par le décret *Cum pia*, confirme les concessions de ses prédécesseurs et recommande l'Œuvre à tous les évêques catholiques (1847) ; par le décret *Cum scopus praeclarae*, les indulgences peuvent être obtenues quelle que soit la somme donnée en aumônes (1851) ; il étend les mêmes indulgences aux enfants inscrits à l'Œuvre avec le seul devoir de s'approcher de la confession sacramentelle (1855) ; aux prêtres *collecteurs* ou *zéloteurs* de l'Œuvre, il accorde diverses grâces et privilèges spirituels, parmi lesquels l'indult personnel de l'autel privilégié (1871). Au cours du Concile œcuménique Vatican I, certains évêques demandèrent au Pape de prononcer de nouveaux propos de soutien et d'encouragement à l'Œuvre qui, bien que louable, n'était pas aussi répandue et n'avait pas autant de succès que les protestants de l'époque.

Léon XIII répondit à la demande du Concile en publiant deux encycliques, *Sancta Dei Civitas* (1880) et *Christi Nomen* (1894), et indiqua l'OPF aux fidèles du monde entier comme la plus importante de toutes les œuvres missionnaires catholiques, tout en recommandant aux évêques d'en prendre soin et de la diffuser.

Dans son Bref *In Apostolicum sublecti*, Pie X signalait l'OPF comme le principal institut que la Providence avait suscité dans l'Église pour la diffusion du Royaume de Dieu et comme une œuvre éminemment catholique (1904).

Toute l'activité de *l'Œuvre de la Propagation de la Foi* est issue de la vie chrétienne faite de foi et de charité des fidèles associés, une vie nourrie par les *fruits spirituels* générés par le soutien apporté à la dimension missionnaire, comme Grégoire XVI l'avait souligné avec admiration presque vingt ans après sa fondation à la fin de son Encyclique *Probe nostis* :

« Enfin, comment parler sans éloge de cette fameuse association qui, non seulement dans les pays catholiques, mais aussi dans les terres non catholiques et infidèles, remporte toujours de nouveaux succès et ouvre une voie facile à tous les fidèles de toute condition pour se rendre dignes des missions apostoliques et devenir eux-

mêmes participants des fruits spirituels qui en découlent ? Vous avez déjà compris que nous parlons de l'association bien connue qui porte le nom d'Œuvre de la "Propagation de la Foi" »<sup>31</sup>

Même Benoît XV, le Pontife qui approuvera le début du processus de réorganisation de l'OPF<sup>32</sup>, avait eu l'occasion d'exprimer sa bienveillance à plusieurs reprises et avait adressé le Bref *Ad christiani apostolatus* aux Présidents des deux Conseils de l'OPF de Paris et de Lyon, pour soutenir la croissance de l'œuvre et souligner son utilité pour le salut de millions d'âmes (1916). L'année précédant le Pontificat en question ici, alors que le projet de réorganisation était déjà en cours, le Pontife se référait à l'OPF (et aux trois autres œuvres) dans la Lettre Apostolique *Maximum illud* (1919) comme suit :

« Nous désirons d'une manière toute particulière que soient aidées, par la générosité des catholiques, les œuvres qui sont expressément instituées au profit des Missions. Et, en premier lieu, l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, si souvent louée par les Papes Nos Prédécesseurs et Nous voulons que la Congrégation de la Propagande en prenne particulièrement soin afin qu'elle devienne chaque jour plus féconde d'excellents fruits. Elle se doit de fournir principalement les vastes moyens requis pour entretenir les Missions déjà existantes et d'autres qui devront être créées: Nous espérons donc que les catholiques du monde entier ne voudront pas permettre que, tandis que d'autres disposent de moyens importants pour répandre l'erreur, les nôtres doivent lutter contre l'indigence pour propager la vérité »<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> GRÉGOIRE XVI, *Probe nostis* (1840), in *Acta Gregorii Papae XVI scilicet constitutiones, bullae, litterae apostolicae, epistolae*, auspice Vincentio VANNUTELLI recensit et digesta, cura et studio Antonii Mariae BERNASCONI, III, ex Typographia Polyglotta S.C. de Propaganda Fide, Romae 1902, pp. 83-85 ; également in: PONTIFICIE OPERE MISSIONARIE DIREZIONE NAZIONALE, *Le Pontificie Opere Missionarie in alcuni interventi e documenti della Santa Sede*, p. 9 ; PONTIFICIE OPERE MISSIONARIE, DIREZIONE NAZIONALE ITALIANA, *Enchiridion della Chiesa missionaria*, EDB, Bologna 1997, p. 109 ; aussi dans [www.vatican.va/content/gregorius-xvi/it/documents/breve-probe-nostis-18-settembre-1840.html](http://www.vatican.va/content/gregorius-xvi/it/documents/breve-probe-nostis-18-settembre-1840.html).

<sup>32</sup> A cet égard, voir ci-dessous ce qui a été rapporté dans la feuille manuscrite intitulée *Propagazione della Fede. Il lato finanziario*: APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 13r-14r.

<sup>33</sup> Le Souverain Pontife a également exprimé une attention similaire pour l'Œuvre de la *Sainte Enfance*, l'*Œuvre de Saint Pierre* et la plus récente *Union Missionnaire du Clergé* ; en effet, il a recommandé "l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, qui se propose d'administrer le Baptême aux enfants mourants des infidèles. Une Œuvre d'autant plus digne d'éloges que nos enfants peuvent aussi y participer ; en apprenant ainsi à connaître le don inestimable de la Foi, ils apprennent aussi à apporter leur contribution avec d'autres. Il ne faut pas oublier non plus l'*Œuvre de Saint-Pierre* », dont le but est la bonne formation du clergé indigène des Missions. Nous voulons, Nous aussi, que soit diligemment observé ce qui fut prescrit par Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII : à savoir que le jour de l'Épiphanie soit recueillie dans toutes les églises du monde l'obole *pour le rachat des esclaves d'Afrique* et que les sommes collectées soient transmises à la Congrégation de Propaganda Fide. Mais, pour que Nos vœux s'accomplissent le plus sûrement et le plus heureusement, il est nécessaire que vous, Vénérables Frères, organisiez, de façon tout à fait spéciale, votre clergé au sujet des Missions. Les fidèles sont généralement bien disposés et prêts à secourir l'œuvre de l'apostolat ; il ne faut pas que vous laissiez se disperser ces bonnes dispositions, mais plutôt que vous cherchiez à en tirer le plus grand profit pour les Missions. À cette fin, sachez que Notre désir est que soit instituée dans tous les diocèses du monde catholique l'association appelée *Union Missionnaire du Clergé* ; et Nous voulons qu'elle dépende de la Congrégation de Propaganda Fide, à laquelle Nous avons déjà donné dans ce but toutes les facultés opportunes. Récemment fondée en Italie, cette association s'est rapidement diffusée dans diverses régions et, étant donné qu'elle jouit de toute Notre faveur, Nous l'avons enrichie de nombreuses Indulgences. Et à juste titre : car, à travers elle, l'action du clergé est sagement ordonnée, aussi bien pour intéresser les fidèles à la conversion de nombreux païens que pour développer et accroître toutes les Œuvres déjà approuvées par ce Siège Apostolique au profit des

Or, un siècle après sa fondation, ou plus exactement au lendemain de la Grande Guerre qui avait causé de graves dommages et difficultés aux missions catholiques - selon l'étude menée à Propaganda Fide et qui allait être discutée le 12 janvier 1920 -, quelle était la situation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à laquelle Propaganda Fide elle-même devait apporter un soin particulier pour qu'elle porte plus de fruits ?

### 3. Le *Rapport* et les délibérations des cardinaux approuvées par le Pape.

Le 12 janvier 1920, les cardinaux de Propaganda Fide sont réunis en Assemblée plénière<sup>34</sup> pour discuter du projet de réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi contenu dans le Dossier assigné au Cardinal Merry del Val en sa qualité de Rapporteur.

Participent à la discussion qui a lieu au Palais de la Propagande, place d'Espagne à Rome, les cardinaux Billot, Cagliero, Camassei, Gasparri, Gasquet, Giorgi, Giustini, Lega, Marini, Vannutelli, Vico, ainsi que le cardinal Rapporteur Merry del Val et le cardinal Préfet de la Propagande Van Rossum, comme l'indique la *Feuille d'Audience* manuscrite qui contient les délibérations prises à cette occasion et l'approbation de Benoît XV accordée le même jour.

Le *Rapport* du Dossier commence par définir le thème et les problèmes à examiner:

« Avec le présent Dossier nous nous soumettons à l'examen de Vos Em. une question de grande importance pour l'accroissement des moyens matériels nécessaires au développement des saintes missions.

Il s'agit d'un projet de réorganisation de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi, qui a actuellement ses centres à Lyon et à Paris, afin de lui octroyer le caractère d'universalité et d'efficacité nécessaires pour atteindre plus adéquatement son but.

Compte tenu de l'importance de cette question, nous avons jugé bon de détailler le rapport, en le complétant par les informations factuelles les plus nécessaires qui apporteraient la sagesse éclairée de Vos Em. Le rapport est divisé en trois parties, comme suit :

---

Missions. [https://www.vatican.va/content/benedict-xv/fr/apost\\_letters/documents/hf\\_ben-xv\\_apl\\_19191130\\_maximum-illud.html](https://www.vatican.va/content/benedict-xv/fr/apost_letters/documents/hf_ben-xv_apl_19191130_maximum-illud.html) .

<sup>34</sup> L'Assemblée plénière, ou Congrégation Générale, était initialement fixée au 12 décembre 1919, mais elle fut ensuite reportée en raison des engagements de certains cardinaux : cf. APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 67r [min., mns.]. « La *Congrégation* proprement dite est celle de la *Congrégation des Cardinaux*, composée des membres du Sacré Collège, bien que le nombre n'en soit pas fixé et déterminé. Parmi les membres, certains vivent à la Curie et font partie d'autres Congrégations [...] ; les autres vivent en dehors de Rome et ne participent aux Rencontres, appelées Assemblées *plénières*, que lorsqu'ils sont à Rome. Malgré leur dénomination, les Assemblées Plénières rassemblent rarement tous les membres, mais la réunion est valable quel que soit le nombre de membres présents. Le Secrétaire de la Propagande fait office de Secrétaire. Le vote des Très Eminents Cardinaux est délibératif, mais soumis à la sanction pontificale. En règle générale, les Assemblées Plénières ont lieu deux fois par mois, mais elles peuvent être convoquées plus souvent ou plus rarement, en fonction des questions à traiter. [...] Les sujets à aborder en Plénière sont préparés par le Secrétariat (à l'exception de l'Administration) qui se charge de l'impression d'un Rapport ou Dossier (*Ponenza*) distribué à l'avance au Saint-Père et à tous les membres les plus éminents. L'un d'entre eux est le Rapporteur ou Ponent (*Ponente*) et reçoit, en plus du dossier imprimé, les originaux de tous les documents contenus dans l'Annexe ou Sommaire (*Sommario*) du rapport et tout ce qui est nécessaire à la pleine compréhension de la question. Les Assemblées Plénières se tiennent dans la salle principale de l'ancien bâtiment de la Propagande (place d'Espagne) », STANGHETTI, Giuseppe, *Prassi della S.C. de Propaganda Fide*, Officium Libri Catholici, Romae 1943, pp. 99-100.

1. Sur la nécessité d'une aide plus étendue pour l'entretien et le développement des missions saintes ;
2. Sur les obstacles que l'organisation actuelle de l'Œuvre oppose à la contribution plus large du monde catholique ;
3. Sur les plans de réorganisation de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi »<sup>35</sup>.

La question, définie comme étant *de grande importance*, concerne deux aspects indissociables, le premier lié à la tâche de l'Œuvre et le second à la nature, ou à l'identité, de l'Œuvre : d'une part, *l'augmentation des moyens matériels pour le développement des missions*, d'autre part, *la réorganisation de l'Œuvre en fonction de son universalité et du but qu'elle poursuit*.

Après avoir énoncé les trois parties qui structurent le *Rapport*, il est mis en exergue que « outre le *Sommaire*, qui reproduit les négociations entre la Sainte Congrégation et les Conseils de Lyon et de Paris, et illustre à l'aide de documents plusieurs points du rapport, il a été ajoutée une Note d'Archives sur l'origine, la nature et le développement de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi, rédigée sur la base des documents de nos Archives, dont les principaux sont indiqués ci-dessous »<sup>36</sup>.

L'introduction se termine par la mention d'une brochure imprimée jointe en annexe, rédigée par le directeur de l'Œuvre Pieuse aux États-Unis d'Amérique, Mgr Joseph Fréri, qui avait été « invité à présenter à la Sainte Congrégation ses informations et son opinion sur le progrès de l'Œuvre »<sup>37</sup>.

### 3.1 Besoin d'un soutien accru pour maintenir et développer les missions

La session de travail s'est ouverte par quelques considérations sur diverses dimensions et l'affirmation de l'inadéquation des moyens disponibles pour l'activité missionnaire mondiale :

« La diffusion de la foi dans le monde est une œuvre de la grâce : le moyen ordinaire préordonné par Dieu est la prédication apostolique : et celle-ci, dans la procédure commune de la providence, a aussi besoin d'une aide matérielle. [...] Les Souverains Pontifes ont confié principalement à cette sainte Congrégation la tâche ardue de l'évangélisation des peuples infidèles ; le champ qui s'ouvre à l'action de ses missionnaires est immense et difficile ; mais les moyens dont dispose actuellement l'apostolat catholique sont tout à fait insuffisants pour réaliser la grande œuvre à accomplir »<sup>38</sup>.

Cette affirmation est étayée par des données sur les missions relevant de la compétence de la Propagande et sur le personnel qui leur est consacré (nombre de Diocèses missionnaires, de Vicariats et de Préfectures apostoliques, de missionnaires, de religieux missionnaires, de catéchistes, de frères laïcs, d'enseignants séculiers), par des données sur les sommes d'argent collectées par l'OPF pour les missions au cours des vingt dernières années, ainsi que par divers témoignages écrits par les Chefs de Mission demandant des

<sup>35</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 378r-378v.

<sup>36</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 378v.

<sup>37</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 378v. Au f. 400r, nous lisons que « la brochure de Fréri est annexée au présent dossier », mais on n'en trouve aucune trace dans le dossier mais elle est conservée dans APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 392r-405v.

<sup>38</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 378v.

subventions (du Hunan oriental et du Hunan occidental en Chine ; de Cochinchine Nord ; du Japon ; de Mongolie ; du Tonkin oriental, des missions néerlandaises, etc.).

Il en ressort que « le malaise est très grave dans toutes les missions »<sup>39</sup> et l'on constate que « partout on manque d'ouvriers évangéliques, de prêtres indigènes et de catéchistes [et que] la lenteur des progrès du catholicisme est attribuée en grande partie au manque de moyens matériels »<sup>40</sup>.

A cela s'ajoutait un « bref résumé des conditions religieuses dans les missions des diverses parties du monde »<sup>41</sup> qui contenait non seulement des éléments de difficulté mais aussi quelques considérations aux perspectives flatteuses : si l'Asie est considérée comme « l'immense réservoir de l'humanité [où se trouvent] les conglomérats humains les plus denses et les plus nombreux, qui excèdent la moitié de l'humanité entière, et qui, rompant avec des milliers d'années de torpeur, commencent à prendre une part active à la vie morale du monde [et] l'Inde, la Chine et le Japon sont en mouvement »<sup>42</sup>, en Afrique, il existe désormais « un réseau de missions aux mailles serrées, qui, nous l'espérons, se resserrera de plus en plus pour la pêche mystique de l'Évangile »<sup>43</sup>.

Le cadre missionnaire catholique est également aggravé par l'expansion du protestantisme qui, d'une part, profite des difficultés et des déficiences du premier, mais, d'autre part, dispose d'énormes ressources. Parmi les différents témoignages rapportés à ce sujet, celui du Vicaire apostolique de Hunan (Chine), Monseigneur Menicatti, paru dans *L'Osservatore Romano* quelques mois plus tôt, contient un passage exemplaire digne d'être mentionné : « Nous [les missionnaires], pauvres catholiques romains, sommes dans les villages parmi les pauvres qui ont besoin de nous ou dans les petites écoles de campagne ou les orphelinats entretenus par la charité des fidèles d'une Europe très limitée. Nous avons récemment calculé que les missions protestantes en Chine ont au moins cent fois plus de moyens financiers que les catholiques, c'est-à-dire que si les cinquante missions en Chine dépensent deux millions par an, les protestants en dépensent deux cents (*Osservatore Romano*, 23 octobre 1919) »<sup>44</sup>.

Selon les informations du rapport, le travail missionnaire en cours, immense, ardu et prometteur, se heurtait à un manque de *moyens financiers* dans le monde catholique.

### **3.2 Moyens et obstacles pour obtenir une plus grande contribution du monde catholique**

En plus de la contribution pour les missions offerte par le peuple, rappelée avec gratitude dans les lettres et les rapports des missionnaires, l'on soulignait que le « principal moyen dont dispose actuellement l'Eglise pour financer les missions sacrées est l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Lion et Paris érigée en 1822 »<sup>45</sup>.

---

<sup>39</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 379r.

<sup>40</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 382r.

<sup>41</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 383r.

<sup>42</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 383v.

<sup>43</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 385v.

<sup>44</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 392r.

<sup>45</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 393v.

L'OPF naquit après la Révolution française et l'Empire napoléonien<sup>46</sup>, alors que l'on assistait à un renouveau religieux et que l'on inaugurerait une nouvelle saison missionnaire<sup>47</sup>. Il était habituel de citer l'Œuvre en relation avec les villes françaises de Lyon et de Paris en raison de la position des deux conseils centraux de l'OPF, le premier fondé dans la ville de Pauline Jaricot et le second érigé dans la ville des *Missions Étrangères de Paris* (MEP) et capitale de la France. Si, au cours des premières décennies du XIXe siècle, « la France était à la tête du mouvement catholique et du mouvement d'apostolat en faveur des nations infidèles »<sup>48</sup>, force est de constater que « maintenant [1920], les temps ont radicalement changé. Les conditions dans lesquelles nous vivons ne sont plus celles du passé. A leur tour, les différentes nations se sont résolument engagées sur la voie de l'évangélisation et de la propagande catholique »<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> Voici le cadre historique rédigé par ZAMPETTI, Giovanni, *Le Pontificie Opere Missionarie*, dans METZLER, Josef (ed.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide memoria rerum...*, pp. 414-415 : « Au début du XIXe siècle, les Missions Catholiques étaient dans une condition misérable. La vague de scepticisme du 18ème siècle avait réduit le sentiment religieux dans de nombreuses nations européennes. La suppression de la Compagnie de Jésus (1773) avait privé l'Église d'excellents éducateurs et de missionnaires généreux. La Révolution française (1789) avait dépouillé l'Église, fermé les monastères et les Séminaires - dont le Séminaire des M.E.P. - confisqué leurs biens, décimé le clergé et dispersé les religieux, appauvrissant ainsi les Missions en personnel et en moyens. La Sacrée Congrégation "de Propaganda Fide" est également supprimée en 1799. Les aides apportées aux Missions au cours des siècles précédents : contributions des princes, fondations, avoirs des différentes institutions, etc. avaient pris fin. Les coffres de la Sacrée Congrégation "de Propaganda Fide" reconstituée étaient également vides. D'autre part, l'idée de la coopération des fidèles pour la propagation de la Foi ne s'était pas encore imposée. Des tentatives d'organisation avaient été faites au cours des siècles précédents, mais sans résultats positifs et certainement pas à grande échelle. Pour résoudre la crise du personnel et des moyens d'action, il était nécessaire que l'Église reprenne conscience de l'universalité de son mandat et réalise - une fois écartée la tentation de recourir à des protections politiques ambiguës - que la grande force pour mener à bien l'œuvre missionnaire résidait dans les promesses divines et dans les potentialités inhérentes au peuple chrétien. Les quelques représentants des missionnaires qui étaient rentrés en Europe et les lettres qui provenaient des missions ont contribué à éveiller la conscience d'évangélisation universelle de l'Église. Leur voix a été entendue par de nombreux représentants de la "résistance" catholique qui sont maintenant également engagés dans la coopération missionnaire et l'activité directe. Ce n'est qu'avec le pontificat de Grégoire XVI (1831-1846) que l'on peut dire que la grande crise a été surmontée. La parfaite efficacité de la Congrégation de la Propagande renaissante, le nombre croissant de missionnaires, la collaboration sincère du peuple chrétien commencent à porter des fruits au-delà des prévisions les plus optimistes. Entre-temps, en effet, de nombreuses œuvres avaient vu le jour un peu partout pour la coopération missionnaire ; mais trois d'entre elles furent alors affirmées pour leur universalité, leur catholicité et leur simplicité de mise en œuvre. Celles-ci sont nées en France : l'Œuvre de la Propagation de la Foi, l'Œuvre de la Sainte Enfance et celle de Saint Pierre Apôtre. Au siècle suivant, une quatrième s'est ajoutée : l'Union Missionnaire du Clergé. Aujourd'hui, elles ont toutes été déclarées "pontificales" et ont une tâche privilégiée dans l'animation missionnaire du peuple chrétien ».

<sup>47</sup> Pour une vue d'ensemble des missions à l'époque de la Restauration dans : CHIOCCHETTA, Pietro, *The Events of Nineteenth Century in Missionary Perspective*, in METZLER, Josef (ed.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide memoria rerum 350 anni a servizio delle Missioni: 1622-1972*, III/1 (1815-1972), Herder, Rom-Freiburg-Wien, 1975, pp. 3-29 ; ROGIER, Ludovicus Jacobus et Alii, *Nuova storia della Chiesa. 4. Secolo dei lumi, rivoluzioni, restaurazioni (1715-1848)*, Marietti, Gênes-Milan 1989 rest. (1976<sup>2</sup>) ; LEFLON, Jean, *Storia della Chiesa. Restaurazione e crisi liberale (1815-1846)*, XX/2, Editrice SAIE, Turin 1984 (réimpression 1977<sup>2</sup>) ; JEDIN, Hubert (ed.), *Storia della Chiesa. Tra Rivoluzione e Restaurazione*, VIII/1, Jaca Book, Milan 1993<sup>2</sup> ; PLONGERON, Bernard (ed.), *Storia del cristianesimo. Le sfide della modernità (1750-1840)*, X, Borla-Città Nuova, Rome 2004.

<sup>48</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 393v.

<sup>49</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 394r. Il convient également de rappeler les difficultés rencontrées par les missions catholiques en raison du déclenchement et des conséquences de la Grande Guerre. « Le terrible cataclysme qui, pendant de nombreuses années, s'est abattu sur le monde dit civilisé, a non seulement eu pour effet de transformer l'Europe en un immense cimetière, mais il a également signifié une

Il s'ensuivit, d'une part, une vaste présentation de la manière dont le mouvement missionnaire français du XIXe siècle s'était répandu dans diverses nations européennes et américaines (avec des objectifs différents : les baptisés non catholiques *ad intra* et l'évangélisation des non baptisés *ad extra* de ces mêmes nations) et, d'autre part, la présentation d'un problème généré par le nationalisme de l'époque qui a fini par entraver le développement de l'OPF dans les diverses nations avec des conséquences négatives sur la collecte de fonds :

« De ce fait [la diffusion de l'intérêt pour les missions] il arrive cependant que les catholiques des diverses nations, privilégiant leurs propres missions, ne se soumettent pas aisément à une œuvre qui leur paraît avoir un caractère national étranger. Et telle est à leurs yeux *l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon*. Ils voient dans Paris et Lyon deux villes d'une nation rivale, et non le centre naturel d'une œuvre internationale et catholique qui concerne pareillement les missions de tous les peuples. Cet esprit de rivalité a été douloureusement exacerbé par la guerre passée et la paix artificielle qui l'a suivie.

Un autre fait qui a pu alimenter l'aversion et la méfiance croissantes des autres nations catholiques à l'égard de la France ces derniers temps semble être la montée au pouvoir d'un gouvernement radical franc-maçonnique foncièrement opposé à l'Église.

Quoi qu'il en soit, il est indéniable que, dans les différentes nations, il existe une aversion grande et croissante à envoyer en France l'argent collecté pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; et que c'est en partie à cause de ce fait que l'œuvre n'atteint pas le développement souhaité dans les autres nations »<sup>50</sup>.

Dans le même ordre d'idées, ont été exposées les situations et les données de l'Espagne et de l'Italie en tant que nations catholiques, avec l'ajout des États-Unis d'Amérique. En ce qui concerne les États-Unis d'Amérique, voici les causes qui, selon Monseigneur Fréri, entravaient la réception, la diffusion et l'action de l'OPF dans ce pays:

---

ère tragique et douloureuse pour le ministère apostolique dans les pays lointains, où les serviteurs de l'Évangile exerçaient la plus sainte des tâches : celle de la propagation de la foi. [...] Et un autre phénomène effrayant nous sera donné par la guerre : un phénomène qui rendra cent fois plus difficile le travail du Missionnaire, même lorsque la paix sera rétablie dans le monde. Nous faisons allusion au fait que dans le conflit actuel, le monde païen, dans toutes les parties du monde, a été, pour la première fois selon nous, appelé à lutter contre des chrétiens qui se battaient entre eux. Ceux à qui l'Europe avait prêché pendant des siècles la loi de la charité, de la paix, du pardon, de la fraternité, étaient venus assister, prendre part au conflit, qui était né et que combattait le peuple baptisé » cf: *L'apostolato e la guerra*, in *Il Massaja* an. VI, n° 6 (1919), p. 81 et 83. Sur le contexte missionnaire catholique des premières décennies du vingtième siècle : BRULS, Jean *Dalle missioni alle giovani Chiese*, in AUBERT, Roger et Alii, *Nuova storia della Chiesa. 5/II La Chiesa nel mondo moderno (1878-1914)*, Marietti, Genova-Milano 2002 (rééd. 1979), pp. 237-299 ; BAUMGARTNER, Jakob, *L'espansione delle missioni cattoliche da Leone XIII alla fine della seconda Guerra mondiale*, in JEDIN, Hubert (ed.), *Storia della Chiesa. La Chiesa negli Stati moderni e i movimenti sociali (1878-1914)*, IX, Jaca Book, Milano 1993<sup>2</sup>, pp. 667-672 ; LA BELLA, Gianni (ed.), *Pio X e il suo tempo*, Il Mulino, Bologna 2003 ; PRUDHOMME, Claude, *Benoît XV et la question des missions. Une nouvelle approche de la stratégie missionnaire*, in AGOSTINO, Marc (ed.), *Santa Sede e cattolici nel mondo postbellico. 1918-1922*, Pontificio Comitato di Scienze Storiche-LEV, Cité du Vatican 2020, pp. 173-203.

<sup>50</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 397v. Sur le "nationalisme", voir : D'ANCONA, Umberto, *Nationalism*, in *Enciclopedia Italiana*, XXIV Istituto della Enciclopedia Italiana, Rome 1934, pp. 464-465, [www.treccani.it/enciclopedia/nazionalismo\\_%28Enciclopedia-Italiana%29/](http://www.treccani.it/enciclopedia/nazionalismo_%28Enciclopedia-Italiana%29/) ; MESSINEO, Antonio, *Nazionalismo*, in *Enciclopedia Cattolica*, VIII, Ente per l'Enciclopedia Cattolica e per il Libro Cattolico, Rome 1952, coll. 1705-1706 ; DORE, GIAMPIETRO, *Nazionalismo*, in CHIOCCETTA, Pietro (ed.), *Dizionario Storico Religioso*, Editrice Studium, Rome 1966, pp. 631-633.

- « (a) elle [OPF] est administrée exclusivement par des laïcs ;
- (b) ses appels à la charité ne sont pas suffisamment résolus ;
- (c) elle est sous contrôle exclusivement français ;
- d) ses allocations (distributions) sont effectuées sans connaissance suffisante de l'état des missions ;
- e) la manière de transmettre les dons spéciaux et les aumônes des Messes a donné lieu à des plaintes de la part des bienfaiteurs et des missionnaires »<sup>51</sup>.

Toujours en provenance des États-Unis, des commentaires indiquaient que l'OPF aurait bénéficié d'un développement et d'un soutien plus importants si :

- 1) son centre avait été déplacé de Lyon-Paris à Rome ;
- 2) la direction de l'OPF avait été reprise par la Propagande comme « centre, tête, mère commune de toutes les missions »<sup>52</sup>.

En plus de l'analyse effectuée jusque-là, une autre problématique fut évoquée, qui était elle aussi une expression des nationalismes de l'époque, et qui s'était présentée plusieurs fois et de différentes manières au cours du siècle de vie de l'OPF, à savoir les tentatives d'autonomie de certaines nations européennes. En effet, on avait tenté à maintes reprises de « constituer en corps autonomes les Conseils de l'Œuvre établis dans ces nations et de fonder des associations de caractère général qui rivaliseraient avec celle de France »<sup>53</sup> ; ces tentatives auraient donné lieu à la création d'Instituts à caractère national et particulier, tant en Europe qu'aux Amériques. N'étaient pas exempts de ces manœuvres, auxquelles la Propagande s'opposait systématiquement, les intérêts coloniaux des États européens, comme le rapporte la Note d'Archives du Dossier ; l'OPF qui avait franchi les frontières françaises et s'était établie dans des nations formellement catholiques n'était pas toujours prise en compte.

« L'OPF, qui avait franchi les frontières françaises et s'était établie dans des nations formellement catholiques, n'était pas toujours considérée par les gouvernements civils d'un œil exempt de préoccupations politiques et de jalousies nationales. De ce fait, dès le début, divers Conseils Centraux ont essayé de se rendre indépendants du centre originaire de l'Œuvre, afin d'administrer les fonds qu'ils collectaient conformément aux intérêts de leurs missions, sans les envoyer en France, de peur qu'ils ne deviennent un instrument de concurrence commerciale et d'expansion coloniale au simple profit de cette nation. Un tel doute [...] mettait en danger, dès le début, l'unité et la catholicité de l'Œuvre, empêchait un plus grand développement, et obligeait la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi à intervenir souvent avec toute son autorité, afin que l'Œuvre conserve le caractère principal qui la distinguait dès le début »<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 400r. La brochure dans APF, *NS*, an 1922, vol. 731, ff. 392r-405v, intitulée Joseph FRÉRI Missionnaire Apostolique, *Une Œuvre à réformer. "La Propagation de la Foi"*, Imprime pour circulation privée, s.d., New York, [pp. 28] ; à celle-ci était opposée, dans ff. 408r-415v, une autre brochure éditée par les présidents de l'OPF de Paris et de Lyon, respectivement V. Am. C. de la Jaille et H. Saint Olive, intitulée LA PROPAGATION DE LA FOI, *Réponse à la brochure : Une Œuvre à réformer* [pp. 18]. Ces publications témoignent de la tension entre la vision "périphérique-étasunienne" de Fréri et la vision "centrale-française" des présidents du Centre de l'OPF.

<sup>52</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 400v.

<sup>53</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 400v.

<sup>54</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 446r-446v. Il a également été noté que le "premier Conseil de l'Œuvre qui s'est en quelque sorte soustrait à la dépendance du Centre où l'Œuvre est né, a été le Conseil de

Dès 1920, il apparaît clairement à la Propagande que la croissance des antagonismes nationaux se traduit par le fait que « les deux qualités [*l'unité et l'universalité*] qui distinguent l'Œuvre Pieuse de toutes les autres sont de nouveau attaquées de toutes parts »<sup>55</sup>. Confiées aux soins de la Congrégation, ces *qualités* de l'OPF suscitent l'attention et la préoccupation de la Propagande car, non seulement la vie et le développement de l'Œuvre en dépendent, mais aussi les fruits de l'activité qu'elle déploie pour les missions.

Outre le problème « nationaliste » évoqué ci-dessus, le Dossier indique deux autres raisons associées à la réorganisation de l'OPF : le fait que l'argent envoyé à Lyon et à Paris était administré et distribué par des laïcs, et les coûts importants liés à la conversion de l'argent dans les devises nationales des autres pays concernés par les transferts d'argent<sup>56</sup>.

Après la présentation de la situation, des points critiques et de la vision venant de la « périphérie américaine », l'on présente le projet élaboré à la Propagande et les observations faites par les Conseils centraux de l'OPF de Lyon-Paris.

### 3.3 Projet de réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi

Si des propos tenus, il ressort « le manque cruel de moyens proportionnés à la grande œuvre d'évangélisation du monde, encore en grande partie païen, ainsi que [...] les obstacles les plus considérables à une contribution plus claire du monde catholique »<sup>57</sup>, l'on avait également pris soin de préciser que la Propagande n'avait aucune intention de supprimer, de dénaturer ou de modifier en profondeur *l'Œuvre* de Paris-Lyon, ni de faire quoi que ce soit qui porte préjudice à la France ; le seul but de cette assiste était de soutenir les innombrables besoins des missions, ce qui était également le seul but de *l'Œuvre* elle-même, qui avait vu le jour en France.

Compte tenu de la nécessité avérée, l'on a « longuement et profondément réfléchi à la manière de mieux organiser et développer cette grande Œuvre »<sup>58</sup> et, à ce propos, le rapport poursuit en exposant la proposition d'organisation qui avait été élaborée et en répondant aux observations et objections légitimes formulées par les Conseils de l'OPF de Paris et de Lyon.

Le projet de réorganisation portait sur trois points :

1) Le *centre* de l'OPF devait être transféré à Rome et la direction devait passer des *seigneurs laïcs* à la Congrégation de Propagation de la Foi, de sorte que l'OPF aurait cessé d'être « française » et serait devenue « une Œuvre internationale et vraiment catholique »<sup>59</sup>. Cette mesure devait permettre de résoudre la plupart des inconvénients et

---

Paris, auquel le Consensus de Lyon a dû réserver une grande partie de la direction et de l'administration de toute l'Œuvre " : cf. f. 446v. Après Paris, la Suisse, le Royaume de Naples, la Bavière, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et l'Autriche. Dans certains cas, des tentatives ont été faites pour créer des *Sociétés* similaires à l'OPF afin de collecter des offrandes pour les missions des compatriotes.

<sup>55</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 449r.

<sup>56</sup> Cf. APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 404r.

<sup>57</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 400v.

<sup>58</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 400v.

<sup>59</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 405r.

des obstacles précédemment exposés. Diverses raisons ont été présentées à l'appui de ce transfert :

a) l'OPF « est de par sa nature une œuvre éminemment catholique et internationale. Son centre naturel est le centre du catholicisme, soit Rome, et comme elle s'occupe des missions, c'est la Sacrée Congrégation de la Propagande. [...] le centre lui-même : Rome et la Propagande, deviendraient une attraction et un encouragement pour l'Œuvre »;<sup>60</sup>

b) seule la Propagande disposait de toutes les données pour soutenir les différentes missions selon leurs besoins et leurs mérites : « La Propagande connaît parfaitement, grâce aux rapports annuels et quinquennaux, [...] l'état des missions, leurs besoins, leurs revenus, leurs mérites particuliers, leur développement »<sup>61</sup> ;

c) il était humiliant pour la Propagande de mener des missions sans avoir les moyens matériels de les faire avancer<sup>62</sup>.

2) Les subventions et l'argent collecté dans les différents Pays devaient être déposés dans les Pays respectifs et un Comité spécial les administrerait, faisant rapport à la Propagande au moins une fois par an ; cela pour éviter la perte d'argent par les échanges de devises et favoriser la collecte de fonds pour les missions de l'OPF.

3) La Propagande devait disposer de l'argent et des subventions collectés dans les différents pays et les distribuer équitablement, assistée par un Comité International.

Parallèlement à ce projet, on envisageait une Œuvre qui devait favoriser l'introduction et la diffusion de l'OPF dans toutes les nations : une Œuvre basée sur l'organisation du clergé catholique pour les missions où tous les prêtres contribueraient « à la grande entreprise de la conversion du monde [...] un de leurs plus graves devoirs »<sup>63</sup>. À cet égard, le *Rapport* mentionne la naissance de celle qui deviendra plus tard la quatrième OPM (que Benoît XV avait mentionné dans le *Maximum Illud* un peu plus d'un mois avant l'Assemblée dont il est question ici) :

« Il n'y a pas longtemps, à Milan, est née une union pieuse qui vise précisément ce but [la diffusion de l'OPF]. Elle s'appelle "*L'Union Missionnaire du Clergé*". Cette union a été approuvée par le Saint Père, enrichie de nombreuses faveurs et de privilèges spéciaux. Les statuts sont tels que l'union peut être érigée partout. En outre, si un article ne convient pas au génie d'une nation ou n'est pas indiqué pour une raison quelconque, le Saint-Père a donné au Préfet de la Propagande toutes les facultés pour adapter les statuts selon les besoins des différents pays sans préjudice des faveurs et des grâces spirituelles.

Cette Union a déjà été introduite dans certains pays avec les plus heureuses conséquences pour les saintes missions. Des efforts sont déployés pour la diffuser et partout elle est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Si, en même temps que la propagation de cette organisation du clergé, les graves inconvénients et les obstacles résultant du statut de l'Œuvre de Paris-Lyon étaient levés, on ne saurait douter que les moyens abondants souhaités ne soient bientôt disponibles pour les missions »<sup>64</sup>.

L'architecte du projet de réorganisation est le Préfet de la Propagande card. Van Rossum. A cet égard, la première information dont nous disposons est contenue dans une

---

<sup>60</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 405r.

<sup>61</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 405r.

<sup>62</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 405r-405v.

<sup>63</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 405v.

<sup>64</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 406r.

feuille manuscrite du card. Van Rossum lui-même, datée « Rome le 16 janvier 1919 » et conservée dans le vol. 731 de la *Nouvelle Série* de l'APF. Rédigée dix mois après sa nomination comme Préfet de la Propagande, le card. Van Rossum indique, à côté du projet, l'approbation reçue de Benoît XV à l'époque.

Non reproduit dans le Dossier, le texte est transcrit ci-dessous dans la partie qui nous intéresse :

" [f. 13r] [titre] Propagation de la foi. L'aspect financier .

C'est un fait que le monde catholique pourrait apporter -et il le ferait- une aide financière beaucoup plus importante aux missions si tout était mieux organisé.

[...]

Des sommes énormes sont collectées pour les missions, même à une époque récente, et aucun compte n'est rendu sur la façon dont [f. 13v] elles sont distribuées ou utilisées pour les missions.

On voit bien quel gaspillage de ressources et quels abus une telle approche peut entraîner.

Une mesure est nécessaire de toute urgence, tant pour aider les missions que pour prévenir ou supprimer les abus.

Cela pourrait être fait comme suit :

Écrire à la Direction de la Propagande de la Foi à Paris et expliquer les graves inconvénients qui existent et le préjudice très sérieux qui est fait à la propagation de la foi par la perte de tant de moyens, et leur demander directement comment on pourrait y remédier.

Ensuite, il faudra envisager une autre organisation.

Le centre devrait être Rome, auprès de la Propagande

Dans les différents pays, il doit y avoir une direction centrale dont dépendent les directions diocésaines.

Les sommes collectées doivent rester dans les différents pays.

Ceux-ci donneront un compte rendu exact à la Propagande.

La Propagande effectue les distributions et écrit ensuite aux différentes directions centrales à quelle mission et combien elles doivent envoyer.

Rapporté le tout au Saint-Père lors de l'audience du 16 janvier 1919. 1919 S. Sa Sainteté a grandement apprécié la proposition et a pleinement approuvé tant la manière de procéder que le plan d'organisation envisagé.

16 Janvier. 1919

G.M. card. Van Rossum »<sup>65</sup>

Le projet exposé en trois points dans le *Rapport* discuté le 12 janvier 1920 reflète donc ce que le card. Van Rossum avait constaté un an plus tôt, motivé par le souci des Missions qui dépendaient matériellement de l'argent récolté par l'OPF. Dès le début, la base du projet était le transfert du siège de l'OPF à Rome, à Propaganda Fide, en vue d'une centralisation.

Le projet du card. Van Rossum, qui débute en janvier 1919, n'est pas bien accueilli par les Conseils de Lyon-Paris. La Congrégation avait pris des mesures pour exposer l'état des choses et, en France, « immédiatement alarmés et ayant eu vent des projets que l'on

---

<sup>65</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 13r-14r [or., mns.]. Au f. 13r, le bref exposé de la situation de l'OPF dans certains pays est omis car il a déjà été rapporté dans le *Rapport (Ponenza)* ; au f. 14r, Van Rossum observe qu'il faut procéder progressivement et commencer par informer le Conseil de Paris et de Lyon, etc.

méditait, ils cherchèrent des échappatoires »<sup>66</sup>. En mai 1919, une Commission des deux Conseils est reçue par le Préfet de la Propagande puis par le Pape qui leur donne le temps de préparer un mémorial dans lequel ils auraient dû expliquer leurs raisons. Présenté au Pontife le 12 août 1919, le *Mémoire des Conseils Centraux de Lyon et de Paris à Sa Sainteté le Pape Benoit XV* a ensuite été remis par le Pape au Secrétaire de la Propagande Mgr Camillo Laurenti<sup>67</sup> lors de l'Audience du 29 août 1919<sup>68</sup>. Le texte se composait, selon le Dossier, d'une prémisse (dans le *Rapport* définie comme *préjudicielle*) et de quelques points :

*Préjudicielle* : prémisse « contre toute innovation compte tenu des approbations et de la bienveillance des Souverains Pontifes à l'égard de l'Œuvre ; des heureux résultats obtenus ; de l'équanimité et de l'impartialité observées dans la distribution des subventions »<sup>69</sup>.

Points (auxquels le *Rapport* du Dossier apportait une réponse) :

- 1) les difficultés en France aussi bien des catholiques que des anticléricaux ;
- 2) le changement prévu était confronté au risque inhérent à l'inconnu ;
- 3) les difficultés à poursuivre la publication des *Annales de la Propagation de la Foi* ;
- 4) le contrôle réduit de Propaganda Fide sur toutes les missions, car certaines dépendaient de la Congrégation pour les Églises Orientales et de la Congrégation Consistoriale.

Les réponses aux observations du *Mémorial* français étaient également incluses dans la conclusion du *Rapport* qui, structuré en quatre points et contenant des motivations plus profondes par rapport à la première formulation du projet, a eu pour épilogue la formulation habituelle du *Doute*.

« [f. 410r] En conclusion, les points suivants semblent être établis :

- 1- L'aide actuelle ne suffit pas à maintenir et à développer les Missions, alors que le monde catholique pourrait et devrait la fournir plus généreusement.
- 2- Si l'on cherche les causes de cette douloureuse carence, il semble que celle du manque d'organisation [f. 410v] dans l'Œuvre principale destinée à les recueillir, c'est-à-dire l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi, ne soit pas la moindre.
- 3- Son unité, son universalité et son efficacité sont compromises : a) par le fait que son centre est en France, dans les villes de Lyon et de Paris, vers lesquelles ne se tournent pas volontiers les regrettables mais bien trop présentes susceptibilités nationales des autres pays ; b) par le fait que ses Conseils sont composés presque exclusivement de laïcs ; c) par le fait que ceux-ci sont tous français au lieu d'être un Conseil international.
- 4- Pour renforcer l'unité, l'universalité et l'efficacité indispensables de l'Œuvre, afin d'assurer l'aide nécessaire aux saintes missions, il semble opportun : a) de transférer le centre à Rome, auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui est l'organe direct du Saint-Père pour les saintes missions ; b) d'instituer, sous la direction de la

---

<sup>66</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 406r.

<sup>67</sup> Camillo Laurenti, 1861-1938. Secrétaire de la Congrégation de Propaganda Fide du 12 août 1911 au 13 juin 1921. Cf. *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, VIII, pp. 19 et 26 ; KOWALSKY, *Serie dei Cardinali Prefetti e dei Segretari della Sacra Congregazione "de Propaganda Fide"*, Editiones Urbanianae, Romae 1962, pp. 28-29.

<sup>68</sup> APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 48r-56v. La nouvelle de la communication est écrite à la main sur la couverture du Mémorial intitulé Œuvre DE LA PROPAGATION DE LA FOI, *Mémoire des Conseils Centraux de Lyon et de Paris à Sa Sainteté le Pape Benoit XV* [pp. 16].

<sup>69</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 406v.

Sacrée Congrégation elle-même, un Conseil International d'ecclésiastiques compétents pour la distribution opportune des aides ; c) de simplifier le mode de distribution et de mieux stimuler le développement de l'Œuvre par des moyens de propagande appropriés.

Dans ses grandes lignes, cela semble être le projet adéquat pour la réorganisation de l'Œuvre. En outre, compte tenu de l'opposition des Conseils français et afin de ménager leur sensibilité, l'on pourrait également laisser à la France le soin de continuer à administrer et à distribuer pendant quelques années comme par le passé, tout en rendant compte de la situation à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Les autres pays ne seraient pas obligés d'envoyer leurs offrandes à la France ou de dépendre de Paris-Lyon, mais pourraient librement adhérer au nouveau Statut énoncé ci-dessus.

Que le Seigneur fasse souffler son Esprit Créateur sur les champs arides de l'infidélité ; qu'Il éveille dans les peuples catholiques un nouveau zèle pour l'apostolat et un nouvel élan pour la charité! »<sup>70</sup>.

Si les mots *unité, universalité (catholicité) et efficacité* apparaissaient comme les raisons fondamentales du projet, sa réalisation prévoyait une centralisation et une cléricisation : le transfert du siège central à Rome ; un centre administratif composé d'ecclésiastiques d'origine internationale ; la rationalisation de la distribution des « moyens » aux missions ; l'extension du système précédent pour les Conseils français et la liberté de choix pour ceux des autres pays ; la mention d'un nouveau Statut.

Le *Rapport* se termine par la formulation habituelle du

[f. 410v] *Doute* :

*Si et de quelle manière le projet soumis pour la réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi doit être mis en œuvre.*

Au *Doute* répondaient les délibérations des cardinaux présents à cette Assemblée Plénière, notées dans la *Feuille d'Audience* qui, manuscrite et insérée signée dans le Dossier, rapportait aussi l'approbation que Benoît XV avait accordée ce même jour:

" [f. 411r] Pon. N. 20- Prot. 3268/19

*In Congregatione Generali de Propaganda Fide, habita die 12 Ianuarii 1920, cui interfuerunt E.mi ac R.mi Patres Cardinales :*

*Vannutelli, Vico, Merry del Val, Gasparri, van Rossum Praef., Cagliero, Camassei, Billot, Giustini, Lega, Gasquet, Marini, Giorgi.*

Rapport avec Sommaire et Note d'Archive.

A propos d'un projet de réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Rapporteur Ex.me Merry del Val, *Ex.mes Patres respondendum censuerunt :*

Négatives, du moins pour le moment, en ce qui concerne le transfert du centre de l'Œuvre ; affirmatives en ce qui concerne certains changements à introduire dans l'organisation de l'Œuvre. Les orientations suivantes sont principalement proposées:  
1. Exiger qu'à la tête de l'Œuvre se trouve un ecclésiastique, un Prélat ou même un Évêque, de préférence ancien missionnaire, nommé par la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour mieux relier ainsi Paris à Lyon sous une seule direction, et laisser le centre de [f. 411v] Paris devenir une simple succursale du centre de Lyon.

---

<sup>70</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 410r-410v.

2. Prescrire que toutes les aumônes des Messes soient tenues à la disposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande auprès de l'une des autorités ecclésiastiques locales, qui recevrait les facultés et les directives appropriées pour leur distribution.

3. Tenir une fois par an, au Palais de la Propagande, sous la direction du Cardinal Préfet, un Congrès de deux ou trois jours, dans lequel seraient convoqués les représentants de l'Œuvre dans les différentes régions du monde. Dans un tel Congrès, un rapport complet sur l'état des missions pourrait être présenté par le Secrétaire de la Propagande, afin que tous s'y intéressent davantage, sans préjugés nationaux, pour mieux prévoir la répartition des allocations, obtenir une harmonie générale et *s'entendre sur toutes les autres mesures qui seront considérées comme opportunes pour le progrès et le développement de l'Œuvre* [en italique ce que l'on a voulu préciser, en l'écrivant en marge du texte].

Laisser les fidèles des différents pays libres d'adhérer à l'Œuvre de Paris-Lyon ou de contribuer directement au Saint-Siège, étant entendu que cela peut également se faire par le biais d'organisations spéciales.

*Il me semble qu'en ce qui concerne la portée de cet esprit, l'opinion définitive des Em. Pères n'a pas été bien précisée, et que différentes interprétations de la soi-disant « liberté des fidèles » ont été exprimées. Avec cette réserve* [en italique ce qui a été précisé par le card. Merry del Val ; les mots soulignés figurent ainsi dans le texte].

*Ita est*

[signé] R. Card. Merry del Val

[f. 412r] *Ex Audientia SS.mi eiusdem diei*

*Sanctissimus Dominus Noster Benedictus PP. XV, adprobare dignatus est supradictas resolutiones.*

[signé] C. Laurenti Segr.<sup>71</sup>

A la lumière de la première « ébauche » du projet de réorganisation notée par le card. Van Rossum le 16 janvier 1919, de l'approbation accordée par Benoît XV le même jour et du transfert subséquent du siège de l'OPF à Rome à Propaganda Fide établi trois ans plus tard par son successeur Pie XI avec le Motu proprio *Romanorum Pontificum* du 3 mai 1922<sup>72</sup>, ce qui a été décidé le 12 janvier 1920 apparaît, d'une part, comme la conclusion de la première des deux phases d'un processus en cours et, d'autre part, comme

---

<sup>71</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 411r-412r [or., mns.]. Une autre copie manuscrite identique et signée se trouve dans APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 367r-368r. Dans l'APF, à la page 377 du vol. II de l'*Index des Actes*, la décision était résumée comme suit : " Œuvre de la Propagation de la Foi. Projet de réorganisation = En surseoir à tout transfert de siège, le Pape émet des normes pour un meilleur fonctionnement de l'Œuvre et pour une répartition plus équitable des allocations. = Pon. 12/I/1920 = (ff. 378-521)".

<sup>72</sup> Cf. PIE XI, Motu proprio *Romanorum Pontificum* "De Opere a Propagatione Fidei amplificando", cf. *supra*, note 8. Dans ce Motu Proprio, Pie XI établit que l'Œuvre de la Propagation de la Foi, reconstituée sous une forme nouvelle, devait avoir son siège à Rome, à la Congrégation de la Propaganda Fide, et plus à Lyon. Ci-après, deux passages significatifs du texte qui reflètent l'approche du dossier: «Le Souverain Pontife affirmait que "en ce qui concerne la subvention des moyens matériels, qui, bien qu'ils ne soient pas la chose la plus importante pour le bien des Missions Catholiques, sont néanmoins d'une grande importance" il proposait de "pourvoir de manière décisive à toutes les Missions Catholiques avec les offrandes de tout le monde catholique ; de sorte que toutes les collectes d'argent, même les plus petites, recueillies de toutes les nations et de tous les enfants de l'Eglise pour les Missions en général, soient réunies comme dans un seul centre : et tout cet argent confié exclusivement à notre pouvoir et à notre libre disposition et à celle des S. Congrégation de Propaganda Fide, par l'intermédiaire de personnes choisies par Nous, et soit distribué à toutes les Missions selon les besoins de chacune" cf. S. Motu proprio *Romanorum Pontificum*, in PONTIFICIA OPERA DELLA PROPAGAZIONE DELLA FIDE, *La propagazione della fede nel mondo*, pp. 89 et 90.

un compromis temporaire entre des visions et des sensibilités différentes parmi les cardinaux de la Propagande.

Les délibérations se basaient sur une documentation solide concernant la situation de l'OPF et les différents contextes continentaux, les évolutions des offrandes et les besoins des missions. En même temps, alors que d'une part l'intention était de respecter l'histoire séculaire d'une réalité ecclésiale louable et des différentes réalités catholiques s'y rattachant, en maintenant une position prudente, en reconnaissant partiellement ses demandes et en mettant l'accent sur ses besoins particuliers (nationaux), d'autre part on introduisait des mesures visant à corriger certains aspects, on affirmait la liberté des fidèles dans l'exercice de leurs dons<sup>73</sup> et on ne renonçait pas définitivement à poursuivre le projet de centralisation romaine, ou de décentralisation française<sup>74</sup>, dans la conviction que c'était la condition nécessaire pour garantir l'unité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et l'accomplissement de sa finalité missionnaire universelle (catholique).

#### 4. Les visions des cardinaux Van Rossum et Merry del Val

Mais quelles étaient les visions qui ont conduit au compromis inhérent à ces délibérations ? Pourquoi l'idée de transférer le siège de l'OPF à Rome, tel que le card. Van Rossum l'avait envisagé, n'a-t-elle pas été retenue ? Si la préoccupation était partagée, en était-il de même pour l'idée selon laquelle pour rétablir « l'unité, l'universalité et l'efficacité essentielles de l'Œuvre, afin d'assurer l'assistance nécessaire aux saintes missions, il semblerait opportun de : a) transférer le centre à Rome auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande, organe direct du Saint-Père pour les saintes missions » ?

La documentation nous permet d'identifier non seulement la vision du Préfet de la Propagande card. Van Rossum mais aussi celle du Rapporteur card. Merry del Val, Secrétaire d'Etat du précédent Pontife Pie X.

En ce qui concerne le card. Van Rossum, il convient d'ajouter à ce qui a déjà été dit, le contenu d'un document qui illustre la pensée et la perspective publiquement exprimées par le Préfet de la Propagande. Il s'agit du *Bref résumé du Congrès* du 29 mai 1919<sup>75</sup>, c'est-à-dire le résumé de la réunion qui a eu lieu ce jour-là à la Propagande entre le card. Van Rossum et les membres des Conseils de l'OPF de Lyon-Paris ; dans le *Bref résumé*

---

<sup>73</sup> À cet égard, d'après les notes rédigées par le Card. Pietro Gasparri et envoyées au Secrétaire de la Propagande après l'Assemblée Plénière, il semble clair que le Secrétaire d'Etat avait fait référence à ce principe de liberté des fidèles et que le sujet avait été une source de discussion : cf. APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 363r-366v [ou, mns.].

Pietro Gasparri, 1852-1934. Secrétaire d'État du 13 octobre 1914 au 7 février 1930. Cf. *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, IX, pp. 9 et 21-23 ; FANTAPPIÉ, Carlo - ASTORRI, Romeo, *Gasparri, Pietro*, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, 52, Istituto della Enciclopedia Italiana, Rome 1999, pp. 500-507.

<sup>74</sup> Dans une autre note rédigée sur les mêmes feuilles du Card. Pietro Gasparri envoyées à la Propagande le 14 janvier 1920 nous lisons que " Le Saint-Siège approuve dans l'ensemble votre projet de décentralisation partielle et souhaite discuter de certaines modifications" : cf. APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, f. 366.

<sup>75</sup> APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 44r-45v [ou, dact.]. Imprimé dans le *Sommaire* Num. V. Sommaire du Congrès tenu par les représentants de l'Œuvre de Lyon et de Paris avec le Card. Préfet de la Propagande le 29 mai 1919 : APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 417r -418r.

de la réunion apparaissent les raisons des interlocuteurs, les demandes d'explication des Représentants de l'OPF de Lyon-Paris, ainsi que la position du Préfet de la Propagande.

« [f. 44r] [en-tête] S. Congrégation de Propaganda Fide

Bref résumé du Congrès tenu le 29 mai 1919 par son Em. cardinal Préfet de la Propagande avec neuf membres du Conseil de l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon.

Le Président Général de l'Œuvre a introduit son discours en disant que, d'après la correspondance qu'il avait entretenue avec la Propagande, il croyait avoir compris que le Cardinal Préfet souhaitait que le centre de l'Œuvre soit transféré à Rome. Le Préfet ayant répondu par l'affirmative, il a demandé à en connaître les raisons.

Le Cardinal Préfet, après avoir rendu hommage au zèle et à l'impartialité du Conseil de l'Œuvre, a brièvement exposé les grands besoins des Missions, et constaté que la contribution que le monde catholique apporte est insuffisante à ces besoins, et bien inférieure à ce que les catholiques pourraient et devraient apporter, surtout si on la compare aux énormes sommes que les protestants recueillent. Lorsqu'il étudia la raison de cette déficience, il ne put l'attribuer à un manque de zèle, d'abnégation et d'activité de la part des Conseils ; il crut plutôt devoir l'attribuer à l'organisation de l'Œuvre telle qu'elle est actuellement constituée. Il faut reconnaître que, surtout après la guerre, l'esprit de nationalité s'est exacerbé partout, et les catholiques de diverses nations n'aiment pas à contribuer à une œuvre qui a son centre dans un pays étranger. Il l'a illustré par divers exemples, en parlant des [f. 44v] œuvres et des conditions en Allemagne, en Espagne, en Hollande et aux États-Unis.

Il convient donc de nationaliser l'Œuvre dans les différents pays en ce sens que chacun aurait son centre national, mais tous seraient subordonnés au centre supérieur de Rome, où se trouvent l'autorité suprême et le centre de l'Église catholique. Cette direction de Rome lèverait l'obstacle qui s'oppose actuellement à un plus grand développement de l'Œuvre. La raison du changement prévu est donc de sauvegarder l'Œuvre avec son caractère d'universalité.

Le Président, après avoir remercié le cardinal pour ses paroles bienveillantes à l'égard des Conseils de l'Œuvre, a fait part de la bienveillance de la France catholique à l'égard de l'Œuvre, qui est née en France, s'est développée en France, et recueille en France environ les deux tiers de la contribution totale. Il a évoqué la souffrance que causerait aux Français la perte du centre de l'Œuvre et qu'ils n'en comprendraient pas les raisons ; l'Œuvre, aujourd'hui si populaire, perdrait une partie considérable de la contribution qu'elle reçoit actuellement, et peut-être cette diminution ne serait-elle pas compensée par les augmentations des autres pays.

Il a également mentionné qu'une campagne de presse serait déclenchée pour attaquer le Pape et que les anticléricaux eux-mêmes deviendraient, pour des raisons politiques, des protecteurs de l'Œuvre. Il a demandé à ce que l'Œuvre soit autorisée à vivre telle qu'elle est.

Le Cardinal Préfet a répondu que s'il faisait référence aux élections à venir, la mesure était susceptible d'être reportée. Mais il a également déclaré qu'il y avait moyen de faire comprendre à la population la véritable raison du changement, et que ces campagnes de presse pouvaient être contrées efficacement et ne devaient pas empêcher la mise en œuvre de projets utiles et nécessaires.

[f. 45r] Il a donc de bons espoirs pour le succès du projet.

Il a insisté sur le développement excessif d'œuvres particulières au détriment de l'œuvre principale pour les raisons susmentionnées de nationalisme, tant que le centre ne sera pas à Rome.

Il a évoqué dans le détail certains des besoins des missions qui ne peuvent être satisfaits avec les maigres moyens actuels, comme celui des écoles supérieures en Chine, où les protestants ont 17 universités et les catholiques pas une seule. Il conclut en disant que ni la France ni les autres nations ne devraient matériellement envoyer l'argent à Rome ; mais même si elles le faisaient, leurs centres respectifs seraient dirigés par Rome, quant à la distribution, car c'est à Rome que les besoins des Missions sont les mieux connus. Il a également ajouté que la France allait pouvoir compter sur la répartition de sa contribution en faveur de ses propres Missions. Ceci en réponse à l'objection du Président qui faisait observer que cesseraient les rapports ou comptes rendus que les évêques missionnaires envoient actuellement à l'Œuvre de Paris et de Lyon pour être imprimés dans les Annales ou pour susciter le zèle des fidèles.

Rien ne changerait, les centres de Paris et de Lyon resteraient avec leur administration et leur correspondance.

Parmi les personnes présentes, certaines ont apporté des observations mineures.

L'un des membres a suggéré de permettre à l'Œuvre d'essayer de se développer davantage en conservant l'organisation actuelle, et a proposé une Lettre du Saint-Père au monde catholique pour éveiller son zèle.

Le Cardinal Préfet a observé qu'un acte du Saint Père est une excellente proposition, mais que cet acte aura plus de succès si l'obstacle susmentionné de devoir contribuer à un centre étranger était écarté.

[f. 45] Un ecclésiastique, membre actuel du Conseil, reconnaît la grandeur du projet et sa conformité aux principes, mais il exprime des doutes quant à la correspondance que celui-ci trouvera, dans la pratique, auprès des catholiques des autres nations.

Son Em. le cardinal Préfet a formulé quelques observations sur l'opinion favorable de son projet exprimée par des Évêques et des personnes compétentes, y compris un des Directeurs de l'Œuvre dans un pays étranger ; et dans la conviction que cela profiterait aux Missions, il a cru de son devoir de le proposer ; et faisant appel au seul but que nous avons tous de faire ce qui est pour le plus grand bien des Missions, il a clos le colloque dont la durée a été d'environ une heure = [non signé] »<sup>76</sup>.

À la lumière de la situation d'après-guerre et de l'*esprit de nationalité* de l'époque, le card. Van Rossum a donc jugé opportun « de nationaliser l'Œuvre dans les différents pays en ce sens que chacun aurait son centre national, mais tous seraient subordonnés au centre supérieur de Rome, où se trouvent l'autorité suprême et le centre de l'Église catholique. Cette direction de Rome lèverait l'obstacle qui s'oppose actuellement à un plus grand développement de l'Œuvre. La raison du changement prévu est donc de sauvegarder l'Œuvre avec son caractère d'universalité »<sup>77</sup>. Selon le Préfet, la mise en valeur des OPF locales devait être accompagnée par un gouvernement central à Rome ; les problèmes créés à l'OPF par le nationalisme ne pouvaient être résolus « tant que le centre ne sera pas à Rome »<sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 44r-45v [or., datt.].

<sup>77</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 44v.

<sup>78</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 45r. Le projet sera réalisé quelques mois après le début du pontificat de Pie XI. "La centralisation à Rome des Œuvres missionnaires françaises, transformées en Œuvres Pontificales Missionnaires, opération tentée sans succès par Léon XIII, puis décidée par Benoît XV, est enfin mise en application par Pie XI immédiatement après son élection" : PRUDHOMME, Claude, *Le Cardinal van Rossum et la politique missionnaire du Saint-Siège sous Benoit XV et Pie XI (1918-1932)*, in POELS, Vefie et alii (eds.), *Une vie avec une mission : le cardinal Willem Marinus van Rossum C.Ss.R. (1854-1932)*, Redactie Trajecta, Leuven 2011, p. 127.

La position de Van Rossum ressort également de ce qu'il écrit dans un *Pro-Memoria* du 26 octobre 1919 à propos de la conversation qu'il a eue à Rome la veille avec le Card. Maurin Archevêque de Paris, dans le

Dans la conviction légitime et fondée qu'il pouvait mieux servir les missions selon la tâche qui lui était assignée en tant que Préfet de la Propagande, le card. Van Rossum - en ce qui le concernait - avait manifesté, lors de cette réunion du 29 mai 1919, son intention de poursuivre dans la voie qu'il avait entreprise, en y incorporant les idées susceptibles d'en favoriser la réalisation<sup>79</sup>.

Le cardinal Merry del Val, en revanche, était opposé au transfert du siège de l'OPF à Rome, même s'il était lui aussi convaincu de la nécessité de prendre des mesures correctives pour améliorer l'Œuvre. Son point de vue, exprimé en sa qualité de Rapporteur, est contenu dans les dix feuilles dactylographiées, signées et datées du jour de l'Épiphanie de 1920, conservées dans le vol. 731 déjà mentionné du fonds *Nouvelle Série*<sup>80</sup>.

Le volumineux rapport du card. Merry del Val avec son vote peut être résumé selon sa triple articulation, puis en citant de longs passages de celui-ci.

La première partie a introduit le thème du *Dossier* avec quelques observations expliquant également l'origine de la richesse des moyens des missions protestantes par rapport aux missions catholiques,

La deuxième partie s'est penchée sur le contenu du *Rapport* et de la documentation jointe en annexe et a soupesé le projet de réorganisation à l'aune du problème du « nationalisme », un phénomène considéré comme transversal aux nations et ne

---

passage où il affirme qu'après avoir exposé la situation et les raisons, "je lui ai expliqué en quelques mots mon projet : centre à Rome ; Propagande assistée par une Commission internationale ; argent collecté dans les différents pays administré sur place par une Commission ; répartition faite selon les indications reçues de la Propagande ; organisation du clergé pour la "Pieuse Union du Clergé pour les Missions", approuvée par le Saint Père et enrichie de nombreux privilèges et Indulgences.

Il [Maurin] admira le projet ; mais, dit-il, nous allons tellement en pâtir !

J'ai répondu : " Mais Éminence, quelle sera leur perte ? Ils continueront à collecter et à distribuer selon les indications de la Propagande.

Oui, a-t-il répondu, mais elle ne sera plus internationale ! Il mit fin à la conversation et se retira. Rome 26 oct. 1919. G.M. Van Rossum. Préfet" : cf. APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, f. 10r [le texte entier sur les ff. 9r-10v]. Au f. 10v il est noté : "Remis une copie au Saint-Père lors de l'audience du 27 octobre 1919".

<sup>79</sup> Drevet parle d'un processus caractérisé par la *romanisation*, la *cléricalisation* et la *centralisation* : DREVET, *Le financement des missions catholiques au XIXème siècle, entre autonomie laïque et centralité romaine. L'Œuvre de la Propagation de la Foi (1822-1922)*, in *Chrétiens et Sociétés XVIe-XXIe siècles* 9 (2002), pp. 79-114, <https://doi.org/10.4000/chretiensocietes.4004> p. 8/21.

<sup>80</sup> APF, *NS*, an. 1922, vol. 731, ff. 352-362 [ou, dat.]. Pour comprendre la vision de Merry Del Val, il est peut-être important de lire ce qui a été écrit en 1840, rapporté dans le Dossier, sur le *bon déroulement* et la *croissance* de l'Œuvre et sur la signification attribuée à trois *qualités* qui, si d'une part, pouvaient indiquer à l'époque différentes sensibilités au sein de l'OPF, d'autre part, d'une certaine manière, pouvaient avoir inspiré le projet de la Propagande et en tout cas y être contenues : " Pour le bon déroulement de l'Œuvre ils est recommandé de préserver :

1. *L'unité* ; à savoir que les dons des fidèles inscrits ne doivent donc pas être utilisés par d'autres œuvres pieuses, ni même au profit de missions particulières, mais ils doivent tous être transmis au Conseil de Rome, reconnu par le Saint-Siège comme le centre des missions à l'instar de celles de Lyon et de Paris.

2. *L'uniformité* ; à savoir que les principales publications d'information sur l'Œuvre partent d'un même centre [f. 538v] de compilation ; les moins importantes seront communiquées avant leur impression au Conseil de Lyon. L'uniformité exige également qu'aucune innovation ne soit apportée à la nature de l'Œuvre, que le montant de l'aumône indiqué soit toujours respecté, et qu'aucun don d'objets, même sacrés, tels que livres, vêtements, etc. ne soient remplacé en son lieu.

Pour la croissance de l'Œuvre, *l'universalité* est donc recommandée. C'est pourquoi il est demandé à la piété de tous les fidèles de promouvoir cette Œuvre dans la mesure de leurs possibilités [suit une liste de tous les "membres" de l'unique Église, tels que les évêques, les curés, etc :] cf. *Brevi notizie sull'Opera Pia*, pp. 23-24 ; APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, ff. 538r-538v [pp. 23-24].

concernant pas uniquement la France. Enfin, dans la troisième partie, le card. Merry del Val a exprimé son opposition au transfert du centre de l'OPF et a formulé un certain nombre de propositions visant à l'améliorer.

#### Partie I.

Le card. Merry del Val jugeait « grave et extrêmement délicate [... la question soumise aujourd'hui au jugement de cette Sacrée Congrégation » et il estimait que « le but de la réforme proposée est toujours aussi louable, c'est-à-dire de conférer un meilleur caractère d'universalité et d'efficacité à l'Œuvre elle-même, nécessaire pour atteindre plus convenablement son but, et donc de procurer une plus grande contribution des fidèles du monde entier, afin de subvenir aux besoins immenses de l'apostolat catholique parmi les infidèles, qui se comptent par millions ». Il demandait en même temps si « pour le but très saint que l'on désire atteindre, est-il souhaitable, est-il opportun, même en supposant qu'il soit vraiment efficace, de réaliser le projet qui constitue l'objet principal de la présentation de ce Dossier, et qui a pour fondement le transfert de France à Rome du centre de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ? La question est là »<sup>81</sup>.

Même pour l'ancien secrétaire d'État de Pie X, « la propagation de la Foi et le ministère de l'apostolat catholique sont l'œuvre de la grâce divine [f. 353] »<sup>82</sup> et, il ajoute qu'« avec des ressources très limitées et infiniment moindres que celles dont disposent les innombrables organisations protestantes, l'apostolat catholique obtient des résultats spirituels incomparablement plus importants, constatation maintes fois répétée par les Sociétés hétérodoxes elles-mêmes, qui distribuent des milliards et enregistrent de prétendues conversions sur la base d'une distribution illimitée de Bibles, de fondations ostentatoires destinées à financer des hospices, des écoles de sciences profanes et des œuvres de bienfaisance »<sup>83</sup>. Cela impliquait une observation critique à l'égard du critère de comparaison utilisé dans le *Rapport*, basé en réalité sur la quantité de moyens dont disposent les protestants et non sur la vérité de l'annonce catholique et sur les *résultats spirituels* plus importants obtenus par le catholicisme. En outre, c'est précisément un tel « contraste [qui] constitue incontestablement une apologie tangible de la vérité qui a servi et sert encore à amener de nombreux protestants à adhérer à la foi catholique »<sup>84</sup>. La pauvreté de moyens était, elle aussi, un témoignage qui suscitait des conversions précisément parmi ceux qui ne manquaient pas de moyens. Le Rapporteur proposait également un argument pour expliquer pourquoi les protestants avaient plus de moyens à leur disposition: « 1. Parce-que, en général, les protestants sont plus riches. 2. Parce-que leurs Sociétés Missionnaires sont souvent aidées, directement et indirectement, par des organismes publics et leurs gouvernements respectifs, qui, n'ayant aucune préoccupation dogmatique, les utilisent pour leur expansion coloniale et politique. 3. Parce-que les besoins de leur religion et de leurs œuvres au sein de leurs pays sont moindres par rapport aux nôtres, et qu'ils peuvent se prévaloir, dans une plus large mesure, de l'aide des fonds publics »<sup>85</sup>.

Cependant, il était lui aussi convaincu que les ressources matérielles étaient indispensables pour maintenir et étendre l'évangélisation aux peuples infidèles et qu'il ne fallait laisser passer aucune occasion d'obtenir la plus grande contribution possible de la

---

<sup>81</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 352.

<sup>82</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 352-353.

<sup>83</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 353.

<sup>84</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 353.

<sup>85</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 353.

part des fidèles pour les missions, surtout face aux besoins causés par la guerre mondiale. « A cette fin - les nécessités des missions, a-t-il poursuivi - ainsi que celle de mieux affirmer le caractère universel de l'Œuvre Pieuse de la Propagation de la Foi, il est proposé de transférer le siège à Rome, centre du catholicisme <sup>86</sup> »

En dépit des clarifications apportées, le card. Rapporteur partageait les objectifs mentionnés - unité, universalité et efficacité - mais n'avait toujours rien dit au sujet des moyens proposés pour les atteindre – à savoir le transfert du siège central de l'OPF à Rome.

Avant de formuler ses remarques sur le *Rapport*, le card. Merry del Val définit ce que l'on peut considérer comme son postulat méthodologique pour aborder la question. Il reconnaissait l'OPF en question comme un *fait historique* de nature ecclésiastique, une réalité historique particulière qui, dans l'histoire de l'Église, avait désormais cent ans : « Cela fait presque cent ans que [f. 354] l'Œuvre existe avec son siège en France, largement liée aux Pontifes, constamment encouragée par ceux-ci, enrichie de faveurs continuelles, et indiquée à tous les fidèles comme le centre principal de toute organisation de ce genre et comme l'organe central de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour le soutien de l'apostolat parmi les infidèles dans les deux hémisphères »<sup>87</sup>. L'OPF était déjà une réalité ecclésiale liée au Siège romain depuis un siècle, reconnue et soutenue par les pontifes, un *moyen humain béni de Dieu*<sup>88</sup> au service de l'apostolat catholique, qui méritait estime et attention. Pour ces raisons, le card. Merry del Val affirmait que « avant de souscrire au "Fiat" invoqué par Monseigneur Fréri pour "réformer" et "transformer" une telle Œuvre, il convient à mon avis de réfléchir au projet de réforme sous tous les angles, et d'en mesurer soigneusement les conséquences, afin de ne pas courir le risque de perdre ce que nous avons entre les mains, sans bénéfice réel et évident »<sup>89</sup>. La référence explicite du card. Merry del Val à Mgr Fréri, dont les idées avaient été recueillies dans le Rapport, rédigé non sans l'assentiment du Préfet de la Propagande, impliquait une référence implicite au projet du card. Van Rossum ou du moins une invitation à la vigilance à l'égard des « thèses américaines ».

## Partie II.

Dans un deuxième temps, le Rapporteur s'attachait à analyser les « principaux constats et arguments présentés pour le transfert du siège de l'Œuvre de France à Rome »<sup>90</sup>.

Le premier se référait au problème du *nationalisme*, c'est-à-dire au « caractère exclusivement français de l'Œuvre, qui aurait créé des préjugés et de la méfiance parmi les autres nationalités ; qui aurait produit de la réticence ou au moins de l'indifférence parmi les catholiques des autres pays à l'égard de l'Œuvre même, et qui expliquerait en partie la limitation déplorée des offrandes, prétendant que celles-ci seraient plus importantes si le centre de l'Œuvre était transféré à Rome »<sup>91</sup>. A cet égard, il observe, d'une part, que si « Malheureusement, le nationalisme français s'avère souvent exagéré [sic] même dans le domaine religieux, qui atteint souvent l'excès dans ses manifestations, et que, en dépit du zèle admirable des missionnaires français et de l'héroïsme de leurs

---

<sup>86</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 353.

<sup>87</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 353-354.

<sup>88</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 354.

<sup>89</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 354.

<sup>90</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 354.

<sup>91</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 354.

sacrifices, la tendance à identifier la religion catholique avec la [f. 355] propagande française heurte les susceptibilités des catholiques des autres pays, et entrave les progrès de l'évangélisation dans les Missions elles-mêmes », d'autre part, qu' « il faut observer que malheureusement, aujourd'hui, à notre époque, la fièvre du nationalisme, si nuisible à l'Église, et plus aiguë après la guerre, a envahi tous les peuples, que le défaut reproché aux Français, se manifeste malheureusement aussi dans les autres nations, et que ni les Missionnaires eux-mêmes, ni les Instituts qui dirigent leur action, n'en sont toujours exempts »<sup>92</sup>. Non sans une certaine rhétorique, a-t-il ajouté :

« Mais remédiera-t-on à ce déplorable inconvénient en transférant à Rome le centre de l'Œuvre qui a été jusqu'ici en France ? Pour ma part, j'en doute fort. Je pense que l'éventuel centre de Rome se retrouverait rapidement dans une position similaire à celle qui est signalée pour la France. [...] Et je crains, [a-t-il poursuivi], qu'en faisant venir à Rome, dans les conditions actuelles, le centre de l'Œuvre de la Propagande de la Foi, on n'entende bientôt avancer contre la Propagande les mêmes arguments qu'on avance aujourd'hui contre le centre de France, et qu'on ne se soit aussi aliéné la sympathie et l'importante contribution des catholiques français, qui seraient dégoûtés d'une telle mesure ; ce que nous voulons éviter, comme l'a dit son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande de la Foi au cardinal archevêque de Lyon, en octobre dernier, lui déclarant [f. 356] qu' "on ne songe aucunement à faire quelque chose de désagréable à la France"»<sup>93</sup>.

Le problème du nationalisme a été considéré par le card. Merry del Val dans sa réalité historique supranationale, transversale aux peuples et non seulement inhérente à la France, tant et si bien qu'il concluait sa réflexion par une référence explicite à ce que le card. Van Rossum avait assuré au Cardinal de Lyon. Il a également ajouté que le Dossier n'avait rien à reprocher à l'administration centrale de l'OPF en matière de préférences « nationalistes » dans l'attribution des contributions aux Missions, et que le Préfet de la Propagande lui-même avait loué son impartialité. « Il semble donc, d'une manière générale, que le Conseil de l'Œuvre ait su éviter le défaut reproché à la France d'un excès d'esprit national »<sup>94</sup>. Le premier argument pour motiver le transfert à Rome n'était donc applicable au cas français qu'autant qu'il pouvait l'être à toute autre situation similaire.

Quant aux tensions dans les relations entre le Centre de l'OPF à Paris-Lyon et les Conseils d'autres nations, le card. Merry del Val en a évoqué certaines, notamment le cas de l'Amérique du Nord :

« En outre, il faut noter que les désaccords signalés dans le Dossier, p. 44, entre les Conseils de Paris-Lyon et d'Amérique du Nord, ainsi que le fait que le siège de l'Œuvre est en France, n'ont pas empêché un réveil des Missions aux États-Unis, où des étudiants catholiques ont récemment recueilli à eux seuls un million de dollars, qu'ils ont vraisemblablement envoyé en France. Si donc la cause de l'absence déplorée de subventions n'est pas à rechercher principalement dans la circonstance que le centre de l'Œuvre est en France, il faudra peut-être la rechercher ailleurs et indiquer les remèdes pratiques appropriés »<sup>95</sup>.

---

<sup>92</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 354-355.

<sup>93</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 355-356.

<sup>94</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 356.

<sup>95</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 356.

### Partie III.

Dans la dernière partie, le card. Rapporteur avançait quelques propositions pour corriger et améliorer l'OPF sans avoir besoin de transférer son siège central à Rome :

« De ce que je viens de dire, je n'entends pas tirer la conclusion qu'il n'y a rien à réformer dans le fonctionnement actuel de l'Œuvre, qu'il n'y a pas de problèmes sérieux, et encore moins que toutes les remarques faites dans le sont sans fondement Bien au contraire ! Plusieurs des défauts mentionnés me paraissent graves et dignes de la plus grande considération. Ils constituent sans aucun doute un obstacle au bon fonctionnement de l'Œuvre, à son développement et à une plus grande contribution financière des fidèles, contribution invoquée à juste titre et évidemment nécessaire. J'ose soumettre au jugement de Vos Eminences quelques réformes, qui pourraient peut-être être introduites sans déplacer, au moins pour le moment, le siège actuel de l'Œuvre ».<sup>96</sup>

Les *mesures* suggérées par le Card. Merry del Val étaient quatre ; les deuxième et quatrième concernaient la collecte et la distribution des aumônes des Messes et l'envoi des offrandes au siège en France ; les première et troisième concernaient l'administration de l'OPF et la tenue d'une réunion annuelle à la Propagande. Elles sont reproduites intégralement ci-dessous :<sup>97</sup>

1. « Beaucoup ont fait remarquer qu'il est regrettable et inapproprié que l'Œuvre soit administrée exclusivement par des laïcs, non seulement en ce qui concerne les aspects financiers, mais aussi en termes de direction et de discipline. Ce grief me paraît fondé : en effet, il ne convient pas que des laïcs, si dignes d'estime et excellents catholiques qu'ils soient, aient la direction et l'administration exclusive de la principale organisation dont nous disposons pour soutenir l'apostolat catholique parmi les infidèles. Il y a lieu de constater qu'en définitive, la quasi-totalité de la gestion de l'Œuvre est entre les mains du Secrétaire, qui est le seul salarié : en effet, il dirige les bureaux, rédige les rapports, présente les demandes au Conseil et s'occupe de la correspondance. Pour remédier à cet inconvénient, pourquoi ne pas exiger qu'un ecclésiastique, un Prêlat, voire un Évêque, pourquoi pas ancien Missionnaire, nommé par la Sacrée Congrégation de la Propagande, soit à la tête de l'Œuvre ? De cette façon, cela aurait aussi l'avantage de mieux relier Paris à Lyon sous une même direction ; je dis Paris à Lyon et non pas Lyon à Paris, car le centre de Paris est influencé par le milieu de la capitale et par la politique et, en ce sens, il serait peut-être préférable que le centre de Paris devienne une simple succursale de Lyon, centre traditionnel de l'Œuvre, car on ne voit pas l'utilité pratique de deux centres d'égale importance »<sup>98</sup>.
2. « La collecte et la distribution des aumônes de la Messe est un autre point qui, à mon humble avis, requiert une attention particulière. Ces aumônes devraient être collectées et distribuées en dehors de toute administration et budgétisation ordinaire des fonds de l'Œuvre, et complètement soustraites aux mains des laïcs, qui ne savent pas apprécier correctement la délicatesse de cette question. Pourquoi ne pas prescrire que toutes les aumônes des Messes pour les Missions doivent à l'avenir être envoyées à la Sacrée Congrégation de la Propagande ou gardées à sa

---

<sup>96</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 358.

<sup>97</sup> Là encore, nous avons choisi une reproduction élargie pour faciliter la compréhension de la genèse des délibérations.

<sup>98</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 359.

disposition par une autorité ecclésiastique locale, qui recevrait [f. 360] à son tour les facultés appropriées et les directives nécessaires pour la distribution ? »<sup>99</sup>.

3. « Troisièmement, j'ose faire une proposition qui, si elle venait à être réalisée, serait peut-être le remède radical pour corriger et éliminer un grand nombre, si ce n'est la totalité, des défauts reprochés, et qui, tout en donnant une forte impulsion à l'Œuvre, accentuerait encore plus le caractère d'universalité. Ainsi, une fois par an, à une époque à déterminer, ici même, au Palais de la Propagande, sous la présidence du très éminent Cardinal Préfet, et avec l'aide de Monseigneur le Secrétaire, pourrait se tenir un Congrès de deux ou trois jours, auquel seraient convoqués un ou plusieurs représentants de l'Œuvre en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Amérique, etc. L'importance de l'action missionnaire de l'Église catholique mérite bien une mesure de ce genre, même si, pour la mener à bien, il fallait affronter quelques difficultés et sacrifices ; et nous voyons que les protestants, pour organiser efficacement leur propagande, ont recours, entre autres, à de fréquentes conférences, réunions et congrès de cette nature. Il est à prévoir qu'un Congrès ainsi composé ne déplairait pas au Centre français, puisque ses Dirigeants, dans leur réponse à la brochure de Monseigneur Fréri, ne répugnent pas à accepter la participation de toutes les nations à l'organisation de l'Œuvre. La tâche du Congrès, qui se tiendrait chaque année, serait la suivante : d'examiner attentivement la situation générale et l'état des diverses Missions, illustrés par un rapport complet qui serait dressé par Monseigneur le Secrétaire de la Propagande - ce qui permettrait de faire connaître à tous la situation de toutes les Missions du point de vue vraiment catholique, sans préjugés nationaux - ; de donner à la Sacrée Congrégation de la Propagande l'occasion de signaler les besoins les plus urgents et d'obtenir l'assentiment de tous afin de procéder aux principales affectations et distributions avec une meilleure connaissance de l'état des Missions - ; de discuter et de bien préciser les appels spéciaux à adresser à la charité des fidèles, comme le voudrait Monseigneur Fréri, et de répandre plus largement dans le peuple la connaissance des Missions - ; d'examiner le travail des divers représentants de l'Œuvre envoyés dans les différents pays pour mendier, afin de stimuler leur activité et, si nécessaire, de les corriger et de les changer - ; de prendre des dispositions concernant les modalités de publication des Annales [f. 361] , en les coordonnant et en mettant à jour d'autres publications similaires qui paraîtraient défailtantes, inutiles ou superflues ; - de vérifier les principales dépenses faites pendant l'année et de donner des directives pour les distributions et les dépenses selon les intentions de la Propagande, en essayant de les supprimer si nécessaire, ou au moins de réduire au strict nécessaire les dépenses extérieures aux Missions, comme, par exemple, les frais encourus pour assurer l'entretien des organisations, des représentants et des mandataires, qui sont très coûteux et qui, au lieu d'être utiles aux Missions, sont souvent profitables aux individus eux-mêmes et à d'autres œuvres, de sorte que, en réduisant ces dépenses, les Missions puissent bénéficier de plus de moyens. Il semblerait que la réalisation du Congrès envisagé permettrait de faire disparaître de nombreux préjugés et de parvenir à une plus grande harmonie et à un échange de vues entre tous les responsables de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans les différents pays, favorisant ainsi un esprit de

---

<sup>99</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, f. 359-360.

charité toujours plus grand sans frontières, qui saurait dépasser toutes les résistances de race et de langue ; la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ et des vrais annonciateurs de son Évangile, seule et par-dessus tout doit régner dans le domaine des Missions Catholiques »<sup>100</sup>.

4. « En ce qui concerne l'envoi des offrandes au siège central en France, je crois que dans des cas particuliers, où la transmission des sommes collectées entraînerait une perte d'argent considérable, il serait possible de permettre que ces sommes soient conservées temporairement dans les lieux d'origine, en attendant les instructions correspondantes. Dans le cas de situations imprévues et urgentes qui pourraient concerner l'une des Missions, telles que tremblements de terre, incendies ou autres catastrophes, le représentant local devrait être autorisé, au moins dans certaines limites, à envoyer les premiers secours directement aux personnes concernées, sans la transmission habituelle du Conseil central en France. Néanmoins, dans ces cas, comme dans tous les autres, les comptes devraient toujours être envoyés à Lyon, afin qu'ils soient inclus dans le budget général de l'Œuvre, et ce dans le but essentiel de préserver l'unité de l'Œuvre elle-même »<sup>101</sup>.

Si au début de son intervention, le card. Merry del Val définissait la question à l'ordre du jour comme *grave et extrêmement délicate*, s'il considérait le but de la réorganisation envisagée de l'OPF comme *louable*, tout en se demandant néanmoins s'il était souhaitable et opportun, en supposant son efficacité, *le transfert de la France à Rome du siège de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*, il finit par exprimer son avis *négatif, au moins pour le moment*, sur ce transfert, et souhaite introduire dans le fonctionnement de l'Œuvre les mesures qu'il a indiquées, ainsi que d'autres qui pourraient être considérées comme appropriées à cet effet.

Les idées du card. Merry del Val trouvent grâce aux yeux des cardinaux réunis en Assemblée Plénière qui les acceptent en les préférant à celles qui étaient proposées dans la Conclusion du Rapport (qui traduisait le projet original du cardinal Van Rossum) et les reprennent à leur compte comme le montre le texte des délibérations de l'Assemblée plénière du 12 janvier 1920. En les confirmant, Benoît XV les fait également siennes, tout en respectant l'évaluation globale faite par les cardinaux. Si le Centre de l'Œuvre de la Propagation de la Foi restait pour l'instant en France à Lyon seulement, d'où était partie l'OPF, il y avait aussi une voie qui s'ouvrait et qui visait, comme le souhaitait le projet du Préfet de la Propagande, à préserver et à approfondir les *qualités d'unité et d'universalité* en vue d'une plus grande *efficacité* de l'activité dans les diverses nations des membres de l'Œuvre.

---

<sup>100</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 359-360.

<sup>101</sup> APF, NS, an. 1922, vol. 731, ff. 359-360. Il ajoute : " J'en étais à ce point de mon rapport lorsque j'ai reçu la dernière note des Conseils centraux de Lyon et de Paris au Cardinal Préfet de la Propagande concernant cette question. Après en avoir pris connaissance, j'estime ne pas avoir à modifier ma conclusion qui, au contraire, me paraît consolidée par ces propos" : cf. f. 361.

## Remarques finales

A la lumière de la documentation envisagée dans ses parties fondamentales, il est désormais possible de formuler quelques considérations.

1. En raison du contexte général produit par la Première Guerre mondiale, de la multiplication des demandes d'aide de la part des missions et de l'insuffisance avérée des fonds collectés par l'OPF, au sein de la Congrégation de la Propaganda Fide à partir d'un projet embryonnaire du Préfet Card. Van Rossum, et approuvé par le Pape Benoît XV, une étude a été lancée pour réorganiser l'Œuvre de la Propagation de la Foi en sa qualité d' « instrument » fondamental pour soutenir les missions et leur développement au service de l'évangélisation.

2. Avec une telle réorganisation, fondée sur la connaissance de l'histoire de l'OPF, des problèmes externes et des enjeux internes, il s'agissait, d'une part, de veiller aux « deux qualités qui distinguent l'œuvre pieuse de toutes les autres [et qui] subissent des attaques renouvelées de toutes parts »<sup>102</sup>, à savoir *l'unité et l'universalité* (ou *catholicité*) et, d'autre part, à *l'efficacité* de l'action de l'OPF, ou plus exactement à l'augmentation de la collecte de fonds et au développement de l'Œuvre, car l'évangélisation « dans le processus commun de la providence a également besoin de secours matériels »<sup>103</sup>.

3. Dans le contexte du *long siècle*, le XIXe siècle, qui a commencé avec le Congrès de Vienne, s'est terminé avec la Grande Guerre et a été traversé par de nombreux phénomènes parmi lesquels se distinguait le *nationalisme*, qui a également marqué les premières décennies du XXe siècle, il était nécessaire d'éviter et de surmonter le risque de fragmentation particulariste et de favoriser la réalisation de la tâche de l'OPF. Dans le projet exposé dans le *Rapport* du Dossier examiné, le Siège Apostolique et la Congrégation de Propaganda Fide au service des missions représentaient l'antidote aux revendications *nationalistes* et la condition de possibilité - au moins organisationnelle - du développement de l'OPF. Ainsi fut entamé un processus, non inconnu de l'historiographie inhérente à l'Œuvre, qui visait le transfert à Rome du Siège de l'OPF et la rédaction d'un nouveau Statut, mesures qui traduisaient la direction proposée par le Préfet card. Van Rossum avec le soutien de Benoît XV, et qui sera réalisé en mai 1922 par un *motu proprio* de Pie XI.

4. Un an après la première formulation, les cardinaux de la Propagande avaient été convoqués en Assemblée Plénière pour discuter le projet de réorganisation de l'Œuvre élaboré à la Propagande et, le 12 janvier 1920, ils avaient délibéré dans une autre direction en acceptant les orientations et les mesures proposées par le card. Rapporteur Merry del Val, parmi lesquelles le maintien du siège de l'OPF en France mais uniquement à Lyon (en respectant ainsi l'histoire de l'Œuvre et les exigences « locales », mais loin de la politique nationale de Paris), ainsi que le renforcement nécessaire des relations avec Rome. Dans l'ensemble, les délibérations, confirmées ensuite par Benoît XV, ont paru viser avant tout à favoriser la prise de conscience de la nécessité de redécouvrir les origines de l'OPF selon les dimensions *d'unité*, *d'universalité* et *d'efficacité* inhérentes à l'expérience fondatrice de Pauline Jaricot, confiées aux membres de

---

<sup>102</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 449r.

<sup>103</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 378v.

l'OPF et confirmées par les Pontifes; une lecture attentive de l'avis *négalif* au sujet du transfert envisagé du Siège Central de l'OPF à Rome et de l'avis *positif* des trois directives délibérées, permet de saisir, à cette époque et au-delà des différences initiales, la volonté commune de soutenir l'OPF et d'établir une relation fructueuse entre le « centre » et la « périphérie », aux différents niveaux et expressions, pour l'OPF et pour les missions.

5. L'idée, acceptée par les cardinaux, d'une rencontre annuelle qui serait célébrée à Rome au siège de la Propagande (Congrès annuel) où - clergé et laïc, « Rome » et « Nations » - travailleraient ensemble pour les missions, a été le signe d'une perspective qui pourrait être définie comme celle de la *coresponsabilité* (expression de cette *charité* souhaitée tant par le card. Van Rossum que par le card. Merry del Val) puisqu'elle impliquait une double invitation : à la disponibilité et à l'approfondissement, non seulement effectif mais aussi, pour ainsi dire, affectif, du lien originel avec le Siège Pétrinien et avec Propaganda Fide, dans les présidents laïcs attribués de Lyon et des Conseils nationaux de l'OPF, et au partage des informations sur les missions et des décisions conséquentes, dans les ecclésiastiques romains, dans un climat d'estime mutuelle et de génération commune, dans le respect des différentes responsabilités de gouvernement établies par leurs compétences respectives.

6. Enfin, si la question des positions des cardinaux sur la liberté précitée des fidèles dans l'exercice de la destination des offrandes reste ouverte, on constate un vide dans les délibérations adoptées : on avait veillé à l'unité et à l'universalité et on entendait relancer l'OPF pour une plus grande efficacité dans la recherche de fonds pour les missions, en rappelant *l'aumône de l'argent (limosina corporelle)*, mais on ne mentionnait pas, et on ne rappelait même pas de manière exhortative, l'autre aumône caractéristique de l'OPF fondée par Pauline Jaricot, à savoir *l'aumône de la prière (limosina spirituelle)*, constitutive de l'expérience de sanctification personnelle et de communion entre les membres de l'OPF et avec les missionnaires lointains, toujours soulignée par les Pontifes dans l'octroi de faveurs et de grâces spirituelles à l'OPF en tant que mouvement de spiritualité missionnaire laïque qu'ils reconnaissaient et soutenaient. Comme l'indiquait le *Catéchisme* utilisé à l'époque, un telle aumône (*limosina*) était nécessaire dans la mesure où « Dieu le commande, et, normalement, ce n'est que si l'on prie qu'Il accorde des grâces spirituelles et temporelles »<sup>104</sup>, dont la grâce de « répandre la foi dans le monde »<sup>105</sup>.

---

<sup>104</sup> *Catechismo della Dottrina Cristiana* publié par ordre du Souverain Pontife PIE X, Tipografia Poliglota Vaticana 1912, n° 419.

<sup>105</sup> APF, *Acta*, an. 1919, vol. 290, f. 378v.